Citizenship and Immigration Canada Citoyenneté et Immigration Canada

Canada

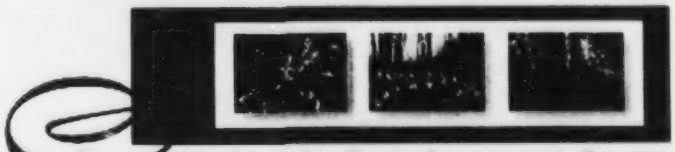

Sustainable Development Strategy

December 1997

Table of Contents

Message from the Minister

Section I: Introduction and Overview

1.1 Introduction
1.2 Overview of CIC
1.3 Issue Scan
1.4 Greening Our Departmental Operations -- Administrative Infrastructure

Section II: Consultations

2.1 Proposed Directions
2.2 Summary of Consultations

Section III: Plan of Action and Key Results

3.1 CIC Programs
3.2 Environmental Management System

Appendix 1 -- Summary of the Canada-Quebec Accord

Appendix 2 -- The Role of Other Federal Departments and Agencies

---

MESSAGE FROM THE MINISTER

Sustainable development and the integration of economic, social and environmental considerations is one of the most important issues facing society today. Social trends, global economic activity, and changes to the environment are closely linked, and the decision-making processes of individuals, societies, and governments must reflect these interrelationships.

This government, committed to the well-being and future of Canada, recognizes the importance of a well-managed immigration program for our social and economic development. This is reflected in the need to strike a balance between policies and programs which promote family reunification, those focused on the contribution of immigrants to the economy, meeting our international commitments with respect to refugees, and the protection of Canadians. It is also reflected in my commitment to uphold the values of Canadian citizenship for future generations.

This first sustainable development strategy constitutes for Citizenship and Immigration Canada a new point of departure to better serve Canada. In the years to come, we will promote sustainable development by working closely with our partners, by integrating environmental considerations into decision-making, and by adopting best practices for the "greening" of departmental operations.

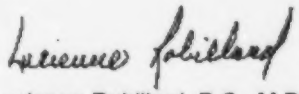

The Honourable Lucienne Robillard, P.C., M.P.
Minister of Citizenship and Immigration

[Table of Contents]

Section I: Introduction and Overview

1.1 Introduction

For more than a decade, sustainable development has been an increasingly important objective of public policy, both in Canada and on the international scene. The Government of Canada believes that sustainable development is now an essential component of government policy.

To attain its sustainable development objectives, the government amended the *Auditor General Act*, in December 1995, to require that all federal government departments table in Parliament a Sustainable Development Strategy (SDS). In this strategy, each department must present its goals and action plan for integrating sustainable development into its policies, programs and operations. Section III of this document presents Citizenship and Immigration Canada's (CIC's) sustainable development action plan.

In developing its strategy, CIC consulted its partners and other stakeholders in order to obtain their views on how the Department should move towards sustainable development, in a way that takes into account its partners' roles and responsibilities. Section II, below, provides a summary of the views and recommendations of participants in the consultation process.

Sustainable Development

"Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." (Brundtland Commission, 1987)

One thing is clear from this concept: sustainability is not limited to a concern for the natural environment nor is it focused exclusively on economic development. It is an *integrated* concept which is based on *social*, *economic* and *environmental* concerns. Above all, it is based on intra-national, inter-national, and inter-generational *principles of equity*. The federal government's *Guide to Green Government* explores more fully the key elements of sustainable development: *quality of life*, *integrated decision making* and *equity*.

- The goal of improving quality of life incorporates social and economic dimensions as well as environmental concerns -- access to jobs, income, education, health, cultural diversity and environmental quality, for example, are all different aspects of life valued by Canadians.
- Society, economy and the environment are inextricably linked, and decision making must reflect this integration.
- Sustainable development is not only about the creation of wealth and the protection of the natural environment. It also embodies a commitment to a fairer distribution of costs and benefits of development.

This strategy will include initial performance indicators for the measurement of CIC's contribution to sustainable development. The Department must also report each year on the progress made and adjust its strategy at least every three years.

Under the *Auditor General Act*, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development will monitor and assess the progress achieved annually in accordance with the objectives established in the SDS.

Sustainable development is a shared responsibility. Individual and collective actions within and outside the federal government will make it possible to achieve progress toward sustainable development. It is also an integrated concept which includes social, economic and environmental sustainability. Much of CIC's current business is, in fact, compatible with sustainable development. The immigration and citizenship programs are expressions of Canada's national values, both to Canadians and to the world. These programs are an important factor in Canada's social and economic development.

This first CIC strategy constitutes the starting point for a step-by-step approach based on continuous improvement. At least every three years, there will be opportunities to adjust our objectives and action plan.

1.2 Overview of CIC

This section briefly outlines what the Department does and how it does it. It establishes the broad context for the sustainable development strategy, describing CIC's mission and mandate.

Section 95 of the *Constitution Act, 1867*, provides that the Parliament of Canada and the provincial legislatures

exercise shared legislative authority over immigration, while making federal legislation paramount in situations of conflict. Subsection 91 (25) of the same *Act* gives the Parliament of Canada exclusive legislative authority over naturalization and aliens.

CIC was created in 1993, bringing together various programs and services which had previously been administered by several departments. The creation of CIC serves as recognition of the significance of immigration to Canada. It also acknowledges the links between immigrant selection and the acquisition of Canadian citizenship as part of the integration process. Directly or indirectly, immigration policy has touched the lives of every Canadian. It has helped to make Canada a diverse and prosperous country with strong links to the rest of the world.

The present citizenship program is based on the *Citizenship Act* of 1977, while the present immigration program is based on the *Immigration Act* of 1976, with the last major amendments having been made in 1993. In order for Canada to continue to meet its immigration objectives, the Minister has appointed an independent *Legislative Review Advisory Group* which is currently reviewing the existing immigration and refugee legislation. The advisory group will submit its report and recommendations to the Minister by December 31, 1997.

CIC's Mission

CIC's mission is to build a stronger Canada by the achievement of four core objectives:

- Deriving maximum benefit from the global movement of people;
- Protecting refugees at home and abroad;
- Defining membership in Canadian society; and
- Managing access to Canada

The current *Immigration Act* establishes the basic goals of the Canadian immigration program:

- to foster development of a strong, prosperous and viable economy in Canada;
- to facilitate the reunion in Canada of Canadian residents with close family members from abroad;
- to fulfill Canada's legal obligations with respect to refugees and uphold its humanitarian tradition;
- to enrich and strengthen the cultural and social fabric of Canada; and
- to protect the health and safety of Canadians.

Although these basic goals established in the *Act* provide broad guidelines for our immigration policy, the *Act* also provides the flexibility to adapt to changing circumstances in Canada. For instance, the *Act* requires an annual announcement of the number of immigrants and refugees Canada plans to admit over a specific period. This number is determined after consultations have been held with the provinces and other interested parties.

In recognition that immigration is a shared responsibility between the federal government and the provinces, section 108 of the *Act* provides a legal basis for the federal government to consult the provinces regarding the distribution and settlement of immigrants. This provision enables immigration to respond to regional requirements through federal-provincial agreements within the limits imposed by the law and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Charter protects fundamental rights (such as the right to circulate freely and to establish residence in any province) and strictly defines the ways in which these rights may be restricted.

Immigration agreements have been concluded with a number of provinces. Since 1978, eight provinces have signed immigration agreements with the federal government. These agreements outline specific responsibilities and establish formal mechanisms by which the provinces can have input into the development of immigration policies.

CIC is working with provinces to modernize existing federal-provincial arrangements, and where appropriate negotiate new agreements. Federal-provincial working groups are also active in addressing key issues such as access to professions and trades, information sharing, promotion and recruitment, sponsorship and business immigration. The most comprehensive of the current federal-provincial agreements, the Canada-Quebec Accord, gives Quebec exclusive responsibility for selecting all independent immigrants and refugees abroad who are destined for that province. Under the Accord, Quebec also provides its own reception and integration services. The federal government maintains overall responsibility for national standards and objectives, defining immigrant categories, national levels, admission, enforcement, and for meeting international obligations (see Appendix 1 for more information about the roles and responsibilities set out in the Canada-Quebec Accord).

Briefly, CIC has responsibility for (see also Appendix 1):

- setting immigration levels and selection criteria;
- settlement policies;
- federal-provincial relations on immigration matters;
- processing applications for immigration and for temporary entry;
- processing refugee claims;
- enforcement of the *Immigration Act*;
- citizenship education and promotion;
- citizenship policy; and
- administration of *Citizenship Act* and processing applications for granting of Canadian citizenship.

Parts of the immigration program are delivered in co-operation with the provinces and with other federal departments and agencies. Details on the role of the other federal departments and agencies in the delivery of the immigration program are provided in Appendix 2.

The following table provides some facts on CIC's activities.

Facts on CIC's Programs and Activities

- Total immigration in 1996 was 225,313. Some 32% of these newcomers were destined to the Toronto metropolitan area, 20% to the Vancouver area, and 10% to the Montreal area.
- In 1996, some 53% of all newcomers to Canada were admitted for their contribution to the Canadian economy (including principal applicants and dependents), 30% for family reunification, 13% as refugees and about 3% for other reasons.
- 41,051 landed immigrants in 1996 were selected for their skills. Of these immigrants, 1,400 had skills related to life sciences (e.g. biologists).
- In 1995, business immigrants and their dependents made up 9% of total immigration, invested $1.04 billion directly in Canadian business and created 14,609 full-time jobs and 5,159 part-time jobs.
- Immigration is estimated to contribute 50% of all new population growth. The impact on population growth varies widely across major urban areas: Toronto (50%), Vancouver (40%), Montreal (30%).
- Over 14 million immigrants have come to Canada since Confederation.
- Canadian citizenship was granted to 166,627 new citizens in 1996.
- About 300,000 copies of a plain-language citizenship study guide, *A Look at Canada*, were distributed in 1996. The guide outlines the responsibilities and privileges of Canadian citizenship.
- Under the authority of the Immigration Act, over 100 million examinations of persons

seeking to come into Canada are carried out at ports of entry each year.
- Of a total of 312,013 immigrants, refugees and visitors assessed in 1995 for medical admissibility, some 20,400 (or 6.5%) were found "admissible with surveillance", "temporarily inadmissible" or "inadmissible".
- In 1996, 5,838 persons were removed from Canada, including 1,838 criminals and 2,464 failed refugee claimants.

1.3 Issue Scan

The world population is growing by an estimated 100 million per year. At the same time, the number of international migrants is increasing steadily. The number of refugees and displaced persons currently on the move around the world is roughly equal to the population of Canada. These population movements have transformed international migration into a major social and political issue in most industrialized countries. Some of the factors underlying these population movements include:

- the integration of the global economy, including reduced barriers to trade in goods and services, rising levels of urbanization, and improvements in communication and transportation links;
- the end of the Cold War which brought significant movements in Eastern Europe and in some cases new ethnic and regional conflicts which produced refugee movements; and
- the growth in networks for the smuggling of illegal migrants, as well as the rise in organized crime and terrorist activities across international borders.

As a "traditional" country of immigration, Canada has a strong interest in the effective management of population movements. In 1996, Canada granted permanent residence to 225,313 persons including 196,998 immigrants and 28,315 refugees (of whom 13,842 were persons who had made asylum claims on our territory). The demographic impact of immigration on Canada is relatively well known. Since the mid-1980s, Canada's rate of population growth has increased steadily. At 1.5% in 1991, Canada's population growth was the highest in the industrialized world largely due to net immigration. As a result, foreign-born persons now account for 17% of Canada's population, compared with 9% in the U.S., 7% in France, and 4% in the U.K.. Of the industrialized countries, only Australia has a higher proportion of immigrants -- some 22%.

This situation presents risks, challenges and opportunities for Canada.

Economic

Economic opportunities from international migration can be considered in several ways. From a macroeconomic standpoint, many studies have found that immigration enhances productivity through its contribution to human capital, to capital investment and to entrepreneurial talent. International migration also contributes to the development of new commercial opportunities, access to leading edge technologies and the alleviation of skill bottlenecks.

Macroeconomic research has indicated that immigration has a small but positive contribution to Canada's economic growth [1]. The prevailing conclusion of these studies is that immigration would increase the population base and raise real gross national product and economic efficiency, thus bringing positive economic benefits to the residents of the receiving country. The positive effect, as measured by the change in per capita gross national product of the entire population is relatively small. The Economic Council of Canada estimated that the per capita gross domestic product increase would be around 0.3 percent for every one million people added to the population.

From a human capital perspective it is difficult to quantify the amount of skills and labour market experience imported

by immigrants to Canada. It can be argued, however, that international migration results in a transfer of labour and human capital from the sending countries to the receiving countries in the sense that the sending countries subsidize the cost of raising and educating their emigrants to be potentially productive members of the receiving countries. There has been considerable discussion and debate about the "diminishing returns" from immigration over the 1980s and into the 1990s. There is evidence to suggest that over that period, the skill level of immigrants fell as the share of family class rose and the economic component of the immigration flow declined. The average education level of immigrants over that period did not keep pace with the education of Canadians, which has been rising steadily. Several policy changes in the early 1990's have, however, contributed to a reversal of this trend. Over the next decade, the increasing integration of the North American and global economies may lead to an increase in the "brain drain" of highly skilled Canadians to other industrialized countries. It can be argued that skilled immigrants will help alleviate the implications of emigration on the economic and social well-being of Canadians.

The economic impact of immigration can also be considered from the perspective of opportunities for international trade and global economic ties, a factor which is of increasing importance with the globalization of the economy. Immigrants coming from different parts of the world with language skills and knowledge of their home countries are valuable to Canada in understanding its global trading partners. There are many indications that countries of the Asia-Pacific region will play an increasingly important role in the global economy of the next century and that Canada's economic growth and prosperity can be fostered by strengthening its ties with these countries. Trade with the Asia-Pacific economies now constitutes almost twice the volume of trade with European countries. In the last decade, five of the top ten source countries for immigrants to Canada were in the Asia-Pacific region.

Integration

The integration process implicates all levels of government and many social and economic institutions. The full costs of integrating immigrants go beyond CIC's traditional role in settlement services and language training. Many federal departments and all levels of governments are implicated in programs which contribute to integration -- e.g. health, employment and community services, social assistance, education and language training, policing and justice. All of these programs are facing and will continue to face challenges in the delivery of services to meet the short term needs of immigrants during the integration process. Research suggests that in the long term, however, immigrants catch up to, and may surpass the Canadian average of employment income.

Canada is a "traditional" country of immigration and is experiencing a dynamic evolution of the mix of immigrants entering the country in all categories. It is not only that major source regions have shifted over the last twenty years from Europe to Asia, but within today's immigrant flow are very diverse populations, from varying backgrounds and experiences and with wide ranging integration needs. The effects of these diverse populations with different needs are magnified by the fact that about 60% are destined to the three major urban centres (Vancouver, Toronto, Montreal). This makes the impacts of immigration much more apparent, and concentrates the demand for services.

Immigrants selected for their skills are expected to be self supporting. They represent more than 20% of all newcomers in 1996, with their dependents accounting for a further 30%. Family class immigrants represent about 30% of all immigrants and refugees to Canada. Recognizing that their job skills may be limited as compared to the economic immigrants, Canada requires that family class immigrants be sponsored by a Canadian citizen or permanent resident who commits to their financial support for up to ten years. In some cases, where the sponsor is unable to continue his support, immigrants may turn to social assistance.

In keeping with its humanitarian traditions and international commitments, Canada accepts refugees requiring protection. These refugees may be processed under either the government-assisted or privately-sponsored resettlement programs. Individuals eligible for federal settlement assistance to ease their initial settlement period in Canada represented about 3.5% of all newcomers in 1996. As well, 1.5% of newcomers to Canada were refugees to whom settlement assistance was provided by local organizations or groups of Canadians. Finally, about 6% of all newcomers in 1996 were refugees landed in Canada (those who arrived in Canada and sought refugee status).

A wide range of programs and services help newcomers adapt during their first few years in Canada, and to become self-reliant, participating members of Canadian society as quickly as possible. In the areas of settlement and integration, CIC has signaled new directions under the Settlement Renewal initiative. The Department is currently pursuing agreements with the provinces which would transfer responsibility for administration of federal settlement

funding -- under the *Canada-Quebec Accord*, Quebec is already responsible for providing settlement and integration services inside its jurisdiction. The objective is to eliminate administrative overlap and help to ensure that local settlement services are better coordinated and integrated into other local services. There remains an enduring federal role in the settlement area. In addition to providing funding to provinces, CIC would remain involved in the delivery of income support and immediate essential services for refugees resettled from abroad, and in other areas such as welcome to Canada services at major ports of entry, and research and evaluation.

Social Cohesion

Beyond the cost of immigrant integration is the social impact of absorbing newcomers into Canadian society. Historically, Canada has not been a highly segregated society in comparison to some other countries. Ethnic neighbourhoods have been a characteristic of our larger cities, and are generally valued for their cultural contribution to the wider community. Diversity has also been a feature of the Canadian population, but the immigration patterns of recent years have accelerated the rate of change in terms of ethnicity, religion and culture, particularly in large urban centres. With the shift in source countries, more immigrants are visible minorities and many have religions and customs which are quite different from Canada's Judeo-Christian traditions. In 1991, the visible minority population was estimated at about 9% of the total Canadian population. Projections based on census data and demographic trends suggest that with a continuation of current immigration trends the visible minority population of Canada could increase to 20% of the Canadian population by 2016.

Newcomers tend to settle in urban centres, placing demands on social and community services and influencing local culture. Most immigrants tend to settle initially in Toronto, Montreal and Vancouver, with more immigrants moving from other locations to these cities some time after their arrival. Within these cities, newcomers tend to migrate to neighbourhoods with a concentration of other immigrants from their country of origin. The ethnic and cultural make-up of the neighbourhoods and the wider community is changing as a result, and has a significant impact on all Canadians within these communities.

Environment

Before the emergence of the discussion on the role of population growth in climate and environmental issues, there were very few studies linking population, climate change and the environment. Until the 1970s, the debate focused on population-resources issues. Since then, the discussion has broadened to include pollution along with land, food, industrialization, and non-renewable resources.

> "Population must not be reified as if the simple numbers of human bodies were all that mattered. From the standpoint of population / environmental analysis, people are significant in terms of what these humans do in a matrix of social and environmental interactions."
>
> Arizpe, et al. *Population and Environment: Rethinking the Debate*. 1994

Immigration is only one source of Canada's population growth. Other equally important factors are the fertility rate of women of child-bearing age, mortality rates and emigration. And while there is a link between population and environmental degradation, there is little agreement on the nature of the link, except perhaps that it is more a function of socio-political, institutional and economic factors rather than population growth per se [2].

Technology use and energy efficiency, individuals' behaviour in their every-day lives with respect to environmental sustainability, zoning by-laws, institutional factors, industrial composition -- these are only a small number of factors which link people (Canadian born and foreign born alike) to the environment. This leaves immigration as but one of a very large set of complex elements -- common to all Canadians -- contributing to our environmental health.

1.4 Greening Our Departmental Operations -- Administrative Infrastructure

Incorporating the environment into administrative operations is an opportunity for departments to lead by example. CIC's administrative operations are responsible for providing a comprehensive range of services in support of the Department's strategic and operational goals. These administrative services include facilities and real property asset management, procurement and contracting.

Canada's immigration programs are delivered at Canadian missions abroad, ports of entry and inland offices. CIC's operations are highly decentralized; the Department occupies approximately 130 sites across the country and 65 posts abroad.

To overcome these challenges, CIC must establish partnerships with other federal departments affected by immigration and citizenship, with other levels of government, with non-governmental organizations, and with private sector organizations.

Last year, CIC purchased goods and services worth approximately $135 million. Each of these purchases, irrespective of size, has an impact on the environment. The Department can reduce these impacts by incorporating environmental considerations into the procurement process, and by working closely with our federal partners to implement best practices government-wide.

Finally, vehicle use impacts on the environment through emissions, infrastructure and land use. CIC has 195 vehicles located across the country and is undertaking actions to green its fleet.

CIC has developed an environmental management system (EMS) to help entrench sustainable development principles into the day-to-day operations of the Department. The EMS provides a framework to integrate environmental considerations into departmental operations, such as fleet management, procurement and facilities management (waste reduction, energy efficiency and water use). Activities the Department will undertake to achieve this goal are summarized in the Action Plan in Section III.

[Table of Contents]

Section II: Consultations

2.1 Proposed Directions

In accordance with *A Guide to Green Government*, a key element in the development of CIC's Sustainable Development Strategy has been consultations with partners and other stakeholders. Consultation sessions were held in June 1997 in Montreal, Toronto and Vancouver, and an invitation was issued to the public to provide written submissions. In November 1996, other federal departments were invited by CIC to discuss the direction CIC ought to take. In July 1997, while CIC was seeking its employees' perspectives, other federal departments were again consulted regarding a series of proposed directions.

The Department developed, for consultation purposes, a paper highlighting the contribution of CIC policies to the government's economic and social development objectives. This paper summarized the Department's key issues and suggested directions with respect to sustainable development. These proposals were intended to:

- promote awareness of sustainable development and protection of the environment among newcomers to Canada;
- promote a better understanding of the economic, environmental and social challenges and opportunities presented by Canada's immigration policies;

- support development of competitive industry in Canada by facilitating access to expertise that might not be available in Canada, particularly in the environmental sector; and
- encourage adoption of environmentally aware "best practices" in the Department's day-to-day operations.

The following table shows the major directions proposed by CIC in the consultations:

Key Issues, Suggested Priorities and Directions		
Key Issues	**Suggested Priorities**	**Suggested Directions**
How can CIC support Canada's social and economic goals?	• Maximizing the social and economic benefits of international migration. • Maintaining Canada's humanitarian tradition. • Promoting the integration of newcomers. • Managing access to Canada.	• Adapt to new circumstances. • Implement CIC's key priorities and initiatives.
How can CIC support Canada's environmental goals?	• Supporting a collaborative approach to efficient use of natural resources, pollution prevention, and protection of the health of Canadians. • Supporting a competitive environmental technology and service industry to provide greater economic and environmental benefits for Canadians. Integrating environmental considerations into policies and programs -- in cooperation with other departments, governments, and stakeholders -- in a way that is consistent with the principles of *equity* and *quality of human life*.	• Encourage newcomers to integrate social, economic and environmental considerations into their decision-making, through improved awareness and information tools. • Emphasize importance for Canadians of sustainable development values, in citizenship education and testing material. • Seek the views of provinces and partners on the role of immigration policy in sustainable development (including economic, social and environmental challenges and opportunities) during annual consultations on immigration levels. • Explore, with other government departments, provinces and stakeholders, the need to facilitate entry of foreign workers with particular skills required by the environmental industries. • Maintain and adapt the assessment of the risk to the health of Canadians and the public health system posed by potential immigrants, visitors, temporary workers and foreign students.

		• Promote and contribute to research across departments and in co-operation with other stakeholders to understand better the costs and benefits (monetary and non-monetary) of social, economic and environmental policies. • Share information on sustainable development. • Integrate the Sustainable Development Strategy and CIC's Business Plan.
How can CIC's administrative operations be more environmentally sensitive?	• Adopting measures to conserve natural resources, prevent pollution, and encourage the purchase of environmentally-sensitive products.	• Create an environmental management system for adoption of *best practices* to improve CIC's environmental performance in procurement, publishing, operation of buildings and fleet management.

2.2 Summary of Consultations

Some sixty individuals were invited to attend consultation sessions, which were held in June 1997, in Montreal, Toronto and Vancouver. These one-day sessions were attended by representatives of immigrant service agencies, environmental interest groups, academic institutions, provinces, and municipalities.

Participants gave general support to the priorities proposed by CIC and to the suggested directions to be taken for meeting these priorities in the context of the first Sustainable Development Strategy (SDS). Several stressed, however, that the absence of an integrated vision for sustainable development for the federal government as a whole diminished the effectiveness of this exercise. They also raised other issues not directly addressed in the consultation paper such as, how can CIC address the global dimension of sustainable development; how can Canadians take advantage of the economic, social and environmental values, knowledge and practices that immigrants bring with them; and how will performance towards sustainable development be measured.

A number of written submissions received from the public suggested that existing immigration levels are generally appropriate and that CIC should participate in research on "what Canada's maximum population should be". On a slightly different note, one Ontario resident was of the view that "in setting a target, three factors must be considered: how many people the economy can absorb, how many the public will accept, and how many the visa posts can process in a timely manner". One individual stressed the importance of providing newcomers with information on the environmental challenges we face as a society and the importance of working with stakeholders to meet the needs of the environmental industry. Another stressed that "for any sustainable development policy to be successful, it must be pervasive throughout the organization".

Finally, suggestions put forward by CIC employees related to the "greening" of the Department's operations, particularly in the areas of recycling, reduction of paper use, environmentally-sensitive methods for battery disposal, and employee awareness and information initiatives on environmental issues.

Common themes and issues of concern evident throughout the consultation sessions included the following:

- While the importance of environmental protection is recognized, **social** and **economic** sustainability is an essential dimension of sustainable development, particularly in the areas of immigration and integration.
- There is a need for immigration policy to take into account both the national and the **global** dimension of sustainable development (e.g., environment and degradation can cause people to move, and mass movements of people can influence the environment).
- There is an opportunity for Canada to benefit from the **skills**, knowledge and practices that immigrants bring with them from their home countries, particularly in the area of environmental protection. From a global perspective, the benefit for environmental protection may be offset by the emigration of persons with valuable skills.
- There is a need, and a potential value in terms of coherence, for a better **integration** of policies throughout the government. Sustainable development calls for a change in the culture of decision making. This will require more collaboration on policy development among federal government departments, other levels of government, non-governmental organizations (NGOs), immigrant service providers and other stakeholders. No suggestions were made on how to institutionalize this collaboration, or how to effect this change in culture, but it was felt that a continued dialogue needs to take place between policy makers and the various stakeholders (including immigrants).
- There is a need to consider the environmental impact of migration and of immigrant settlement patterns in **city planning**. Large cities continue to attract immigrants -- as well as Canadian-born from other areas -- in part because of the availability of support systems. These include settlement services, accessible transportation, job opportunities, and support networks of friends and relatives.
- Immigrant settlement in **smaller centres** and rural areas needs to be encouraged. Funding the settlement of immigrants in smaller communities may cost more, but the net benefit of increased population through immigration can help to sustain some of these communities.
- The linkage between **population policy**, immigration levels and environmental sustainability is one topic where some participants had differing views. Environmental impact is related to the size and distribution of population, consumption patterns (Canadians, for example, are among the world's largest energy consumers) and other technological and institutional factors **outside** the control of CIC.
- Some participants were of the opinion that, in total, **immigration provides net benefits** to Canada. One participant disagreed with this view and considers that the environmental perspective has not been given enough weight in the formulation of Canada's immigration policy.
- Settlement **service providers** are seen as the key link to immigrants and to immigrant education on environmental protection and sustainable development. These service organizations need to integrate sustainable development considerations into their own operations and into immigrant integration, education, and settlement programs.
- There are concerns over the **federal government's capacity** to exercise influence over program outcomes, in light of the anticipated devolution of CIC programs to provinces, municipalities and service providers. This includes a concern for the capacity of the federal government to ensure clear accountability for program outcomes.
- The challenge of developing **performance indicators** for sustainable development was discussed at some length. Ideally, measurement methods need to focus on outcomes and should consider long term and multi-generational impacts. Issues of accessibility, confidentiality and cost of data collection were identified as major difficulties for measuring achievements with regard to sustainable development. It was recognized by many participants that in the short run, performance measurement is likely to rely on output measures.

[Table of Contents]

Section III: Action Plan

and Key Results

This section indicates how the Department intends to implement its Sustainable Development Strategy. The action plan is based on the views expressed in CIC's recent consultations with partners and stakeholders.

This CIC strategy constitutes the starting point for a step-by-step approach based on continuous improvement. The table below provides a summary description of CIC's Action Plan, including key performance indicators.

3.1 CIC Programs

As mentioned in the introduction, sustainable development is a shared responsibility that requires co-operation on the part of all stakeholders in society. Thus, development of CIC's action plan was guided by a desire to contribute to this comprehensive effort by:

- emphasizing actions to be carried out in partnership with respect to policy and communication;
- giving the Department the tools it needs for an integrated approach to decision making; and
- adopting environmentally aware administrative practices.

It should be noted, however, that CIC does not have exclusive control over policy levers which contribute to sustainable development (as described in section 1.2). Other departments and levels of government control a wider range of legislative, policy and program levers (for example: environmental protection statutes, building codes, emissions standards and land use). In addition, the *Charter of Rights and Freedoms* ensures that there is no difference in the treatment of immigrants and Canadian citizens -- so that once in Canada, policies relating to sustainable development, for example, apply equally to **all** individuals.

As such, the Action Plan as it relates to CIC policies and programs, focuses on three levers CIC has under its authority: information to support policy design, selection and education. CIC will continue to consult with its partners to develop policies which are consistent with the social and economic sustainability objectives of this strategy and in that context will discuss environmental considerations as appropriate. CIC's research and evaluation activities will provide better information on program and policy outcomes, which will be used to enhance the effectiveness of policy design. CIC will work with its federal and provincial partners to use its selection powers to support industry needs for individuals with specific expertise in environmental technologies and practices, which are not available in Canada.

Newcomers to Canada and those applying for citizenship are provided with educational material to assist in their integration and to enhance their understanding of Canadian practices and of the responsibilities of citizens. We will be reviewing the content of this material and revising it to include new information on how newcomers can contribute to Canada's environmental sustainability.

3.2 Environmental Management System (EMS)

This action plan describes some of the activities CIC will undertake to develop and implement an Environmental Management System (EMS).

The Department uses scarce resources to sustain operations, from energy and water to paper and other materials. These resources and materials eventually impact the environment by ending up in the air, water and solid-waste streams. CIC's goal is to manage operations in an environmentally responsible manner, using resources efficiently and minimizing pollution.

CIC will institutionalize existing and new environmental initiatives into its operations through the development of the

EMS, which will provide a framework for environmental initiatives in all facets of departmental operations: land use and facilities management, procurement, waste management and vehicle fleet management.

3.2.1 EMS -- Background

Shared Responsibility

Many facets of CIC operations are controlled, or strongly influenced, by other parties such as other federal departments or building owners or "landlords". Without direct responsibility, CIC's role in greening these aspects of operations is therefore often limited to an advisory capacity and behavioural change.

For example, as a non-custodial department, CIC is not directly responsible for the management and operation of the space it occupies. Land use and facilities management, including building maintenance, construction and renovations, waste disposal, and energy and water use are the responsibility of the building "landlords". Depending on the location, these "landlords" may be from either the private or public sectors.

CIC's control over purchasing activities is also somewhat limited. Certain goods and services over a particular value, and others purchased through standing offers, are specified by Public Works and Government Services Canada (PWGSC).

The Department will strive to green its operations by implementing an EMS and encouraging the co-operation and leadership of agencies that play a significant role in CIC's day-to-day activities, and of its employees.

The 4 R's -- Reduce, Reuse, Recycle and Recover

CIC will enhance existing, and adopt new, initiatives to reduce, reuse, recycle and recover materials to minimize future resource use and diminish waste production. Reducing the use of materials, energy and water are the first imperative for 'greening' operations. Minimizing new purchase requirements through needs screening and material reuse and recycling will help to achieve this goal. Substituting more benign for harmful products will also serve to reduce the environmental impacts of the Department's operations.

How does it work?

CIC is currently participating in a number of successful initiatives to green the Department's operations. Many of the facilities are provided with recycling programs to divert materials from the waste stream. Within the Department itself, employees make efforts to purchase environmentally friendly products, reduce the amount of paper used through actions such as double-sided photocopying, use the creation of an Internet Site to increase access to documents and immigration-related information, and reuse goods such as binders and file-folders. The EMS will provide a framework to integrate these initiatives and other environmental considerations into business decisions and activities.

The EMS Format

CIC has adopted an EMS format from the International Standards Organization (ISO) standard 14004:1996(E) document, *Environmental Management Systems -- General Guidelines on Principles, Systems and Supporting Techniques*. The purpose of the EMS is to systematically integrate environmental considerations into the organization's overall management system. It provides the framework for resource allocation, responsibility assignments and practice, procedure and process evaluations on an ongoing basis.

EMS Development Process at CIC

CIC is participating in a number of environmental initiatives across the country. The Department commenced the development of the EMS framework with an initial environmental review. In this review, CIC analysed regulatory and

policy requirements, environmental aspects and impacts of operations as well as the existing environmental initiatives. This plan reflects the priorities for developing and implementing the EMS that will enable CIC to meet its environmental goals and objectives. These preliminary actions are first steps in the development of an EMS that will evolve over time.

3.2.2 EMS -- Sustainable Development in Action

The strategies and action plans summarized in this section build on existing initiatives and known best practices. The EMS will ensure that these initiatives and sustainable development principles are entrenched in the day-to-day operations of the Department.

CIC efforts to green operations are concentrated on the following operational activities:

- Procurement
- Fleet Management
- Facilities Management: Solid Waste Reduction; Energy Efficiency; Water Conservation

Human resource issues and initiatives are considered in each area (i.e. training).

Fleet Management

CIC has developed a new vehicle fleet policy to guide the Department toward compliance with the revised Treasury Board Policy. The Department will determine other fleet optimization options by studying the feasibility and cost-effectiveness of regional transportation alternatives.

The new policy will also promote energy efficiency and emission reduction by adopting a corporate standard vehicle to be more fuel-efficient than the common vehicles in the fleet. Alternative transportation fuels, such as propane, natural gas, methanol and ethanol, will be used where cost-effective and feasible in compliance with the Alternative Fuels Act.

Procurement

The procurement process is currently governed by Treasury Board materiel management policies. Within these parameters, CIC will develop a departmental procurement policy that will incorporate environmental issues and provide more detailed guidelines to employees. The policy will promote the purchase of goods and services that make efficient use of resources, can be reused or recycled, and have minimal disposal requirements.

The Department will also define the procurement roles and responsibilities to facilitate successful adoption of the policy. This is particularly important in CIC's decentralized procurement environment.

CIC will also develop a purchasing guide, outlining procedures and protocols, resource information and tools (i.e. product specifications, checklists, and evaluation techniques). One of the key objectives of this guide is to ensure that employees examine the actual need for the purchase first and foremost. Reducing the number of purchases, through needs assessment and alternatives such as recycling and reuse, is the most effective way to reduce procurement impacts on the environment.

The Department will also strive to integrate environmental awareness into existing management systems by: examining the capabilities of the financial system to record environmental purchases; and reviewing and revising service contracts to include environmental considerations.

Facilities Management

CIC operations occupy approximately 130 sites across the country. The Department resides in some properties as tenants under occupancy instruments to parties such as PWGSC, and at the Canadian ports of entry under legal obligation. These sites are all shared with other parties, such as Revenue Canada Customs and Excise at the ports of entry.

As a small tenant in these facilities, CIC is not responsible for building renovations, operations or maintenance. The Department can, however, affect a number of the associated environmental impacts, through changes in employee behaviour and applying pressure to property managers and owners.

Solid Waste Reduction

Reducing office solid waste has become a priority, as landfills are becoming increasingly costly to site and maintain. The Government of Canada is committed to reducing its waste by fifty percent (50%) by the year 2000 with 1988 as the base year. CIC contributes to this target by participating in programs that employ the 4R principles -- REDUCE, REUSE, RECYCLE and RECOVER to divert material from the waste stream.

Office waste diversion programs such as PaperSave and Multi-Material are available in varying degrees to CIC employees across the country. Although the Department does not manage these programs, it can contribute to their success by participating to the fullest extent possible. To ensure that this is the case, CIC will profile the programs available at the various locations and develop a campaign to improve the awareness of employees.

The Department will also promote a reduction in discretionary material use and a maximization of necessary material use efficiency.

Energy Efficiency

The facilities housing CIC offices use energy in the form of electricity, heating/air conditioning and hot water. Using energy efficiently is an integral component of 'greening' the office. Building envelope components, energy using appliances/equipment and energy use behaviour all contribute to consumption levels.

CIC will encourage employees to use energy efficiently in the workplace through improving their awareness of effective behavioural changes (e.g. switching off lights and machines, double-sided photocopying). The Department can also promote substantive initiatives (e.g. building envelope and lighting systems) by encouraging building managers/owners to take action.

Water Conservation

Office buildings use a significant amount of water, contributing to resource depletion and to pollution levels through the discharge of wastewater. CIC is committed to conserving water and improving the condition of water discharged into the environment. The Department will encourage employees to reduce water use.

3.2.3 EMS -- Communication Strategy

Effective communications are key to ensuring the success of the 'greening' program. Enhancing the environmental awareness and enthusiasm of CIC employees is a critical step to achieving the program goals. The Department must also ensure the effective participation of external parties involved in CIC operations.

There are two key components to the required communications: a general environmental awareness campaign, and program specific information. General environmental awareness will be co-ordinated with the initiatives of the sustainable development strategy. It will increase the awareness of environmental issues and the ways in which employees and external parties can contribute to greener operations.

CIC plans to maintain and enhance this awareness and enthusiasm through reports of progress and success. Opportunities to co-ordinate some of these communications with other federal agencies will also be explored.

3.2.4 EMS -- Partnering

Many of the CIC materiel and facilities management decision-making processes involve other government departments or agencies and the private sector. To enact an effective Green Plan and to make significant environmental contributions will require cooperation with our partners.

Procurement

CIC will work with other departments and the private sector to examine the possibility of incorporating environmental aspects in procurement functions including:

- environmental specifications for products and services in the standing offers; and
- environmental specifications, alternative fuel vehicle and more energy efficient vehicles in the Government Motor Vehicle Ordering Guide (GMVOG).

Facilities Management

The Department will inform its employees of facilities environmental initiatives, including waste management, energy and water conservation initiatives. And CIC will work with other departments and the private sector to strive toward "best practices" in terms of waste reduction and energy and water conservation initiatives.

ACTION PLAN

CIC's Strategic Priorities	Action to be Taken	Major Partners	Targets	Performance Indicators
Derive maximum economic and social benefit for Canada from the global movement of people and protect refugees and persons in need of humanitarian assistance.	In accordance with the *Immigration Act*, continue to recommend to the Minister annual immigration and refugee levels after consultation with the provinces and other persons and organizations as the Minister deems appropriate. Promote consultations which provide a framework for inputs from a sustainable development perspective.	Other federal departments, provinces and other stakeholders.	Annually	Consultation and tabling of Immigration Plan in Parliament.

	Develop and implement policies and programs which consider broad horizontal policy issues and are consistent with Canada's social and economic well-being.	Other federal departments, provinces and other stakeholders.	Ongoing	Adoption and implementation of policies and programs which integrate analysis of socio-economic and environmental effects when appropriate.
	Contribute to the competitiveness of Canadian businesses and to the protection of the environment by exploring, along with our partners, options for facilitating the entry of needed temporary foreign workers with environmental skills needed by Canadian firms.	Human Resources Development Canada, Industry Canada and private sector	1998	Consultation with partners. Adoption of administrative guidelines if required.
	Consult with provincial governments and sectoral organizations to revise the General Occupations List, and ensure that professions in the environmental field that would benefit from skilled entrants from abroad entering Canada will be included on the revised list.	Human Resources Development Canada	1998	Maintain professions in the environmental fields in the General Occupations List
Define membership in Canadian society, enhance the role of Canadian citizenship, and support the adaptation, settlement and integration of newcomers.	Work towards elimination of barriers to equal access to professions and trades for immigrants by maintaining effective relationships with other federal departments, provincial departments and licensing bodies with the purpose of furthering the access agenda and encouraging equity.	Human Resources Development Canada, provinces, employers, licensing bodies and unions	Ongoing	Coordination and support of the activities of the federal-provincial working group on access to professions and trades.
	Strengthen CIC's communications efforts in the area of environmental awareness by developing new content in citizenship and immigration educational material on sustainable development and environmental responsibility to promote awareness by newcomers to Canada.	Environment Canada, Revenue Canada, Canadian Heritage, provinces, municipalities, immigrant service providers	1999	Revised content of CIC's educational material.

Preserve the integrity of Canada's citizenship, immigration and refugee programs and protect health, safety, security and well-being of Canadian society.	Develop and implement policies and programs to prevent abuse of Canada's citizenship, immigration and refugee programs and to protect the health and safety of Canadians and the security of Canada.	Ongoing	Adoption and implementation of policies and programs which minimize the risk of abuse of Canada's citizenship, immigration and refugee programs, encourage potential immigrants and visitors to comply with Canadian requirements concerning entry, and protect the health, safety and security of Canadians.
Promote organizational effectiveness and support the Department in adapting to its changing environment through the management of resources, information and partnerships.	Design and implement evaluation frameworks which assess the economic, social and cultural impacts of CIC's programs, and identify the possible interactions with the environment.	Ongoing	Program evaluations.
	Integrate the sustainable development strategy update and reporting processes with the annual cycle of CIC's business planning and performance reporting.	1999 onward	Integrated report on performance measurement starting in 1999. Integrated planning starting in 2000.
Environment Management System (EMS)	Incorporate environmental considerations into CIC's day-to-day operations by the development and implementation of an **Environmental Management System** which will provide a framework for environmental initiatives with a focus on fleet management, procurement, and facilities management (including waste reduction, energy efficiency and water conservation).		
	Fleet Management		
	Develop and implement action plan to comply with Treasury Board Motor Vehicle Policy.	1999	Action plan completed.
	Ensure new financial system captures personal vehicle daily rentals and taxi expenses by location.	1998	Financial system implemented and data input training ensured.

Optimize the fleet by increasing the average annual usage per vehicle.	1999	Average annual distance driven of 20,000 kms.
Establish systems and procedures to formalize vehicle allocation and restrict vehicle use for administrative purposes.	1998	Systems and procedures in place.
Assess and establish policy for selecting most fuel efficient vehicles and practices compatible with CIC activities.	1998	Policy drafted (1998). Less fuel efficient vehicles phased-out and replaced by more fuel efficient ones (ongoing) Vehicle fuel consumption reported annually.
Improve vehicle maintenance tracking to ensure lowest possible emissions and fuel consumption.	1998	Standardized approach to vehicle maintenance implemented.
Communicate and promote best fleet management practices.	1997	Training programs disseminated. National committee to communicate standards established.
Procurement		
Develop a procurement policy incorporating environmental considerations, and roles and responsibilities for management and reporting.	1998	Policy developed.
Develop and disseminate to purchasing agents a guide for green procurement.	1998-1999	Guide drafted in 1998 and disseminated in 1999.
Review and revise service contracts to integrate environmental consideration where feasible.	1998	Service contracts revised.
Facilities Management		

Contribute to the Government commitment to reducing its waste by participating in programs that employ the 4R principle.	PWGSC	1998	Profile of 4R initiatives available to employee completed.
			Report on opportunities for implementation of new initiatives completed.
			Regional co-ordinators to promote 4R initiatives assigned.
		1999	Awareness program delivered to employees (including awareness of energy efficiency and water conservation).
Communication Strategy			
Develop a communication strategy that includes a general environmental awareness campaign and a plan to update and deliver the campaign annually.		1998	Communication strategy completed.
Partnering			
Approach CIC's material and facility partners to encourage them to take a leadership role in incorporating environmental specifications into standing offers, leases and other dealings with material and facilities management.		1998	Actions taken.

[Table of Contents]

Appendix 1
Summary of the Canada-Quebec Accord

The Canada-Quebec Accord, signed in 1991, establishes the sharing of responsibilities between Canada and Quebec in matters of immigration.

Quebec's Responsibility in Immigration under the Accord includes:

- Determining its own immigration levels;
- Selecting all independent immigrants (business immigrants, skilled workers) and refugees abroad who are

destined to Quebec;
- Establishing its own selection criteria for independent immigrants;
- Administering its own immigrant investor program although both parties must harmonize their respective standards and practices;
- Administering family class undertakings and setting related financial criteria when required by the federal Immigration Act;
- Having sole responsibility for administering collective sponsorships for refugees selected abroad;
- Providing settlement and integration services to new permanent residents of Quebec;
- Providing consent for admission for foreign students, temporary foreign workers requiring job validation and for any visitors seeking medical treatment.

Under the Canada-Quebec Accord the Federal Government Has Overall Responsibility for:

- Establishing national objectives;
- Defining general classes of immigrants;
- Setting national immigration levels;
- Admitting immigrants by issuing visas and ensuring that immigrants selected by Quebec meet the statutory requirements, which include medical assessments and background checks;
- Controlling the access to citizenship;
- Conducting enforcement activities;
- Meeting Canada's international obligations;
- Providing Quebec annually with a minimum compensation of $90 million to cover settlement and integration costs;
- Determining the status of refugee claimants who land in Canada.

[Table of Contents]

Appendix 2
The Roles of Other Federal Departments and Agencies

Parts of the immigration program are delivered in co-operation with other federal departments and agencies.

Immigration and Refugee Board -- Determines status of refugee claimants; hears appeals on refused sponsorships and deportations; conducts inquiries for people who may be inadmissible to Canada. Reports to Parliament through the Minister of Citizenship and Immigration, but operates at arm's length from the Department.

Foreign Affairs and International Trade -- Supplies common services to all federal government departments with employees abroad; in this regard, it supports the immigration program by providing office accommodation, communications, shipping of supplies, and living facilities for Citizenship and Immigration Canada employees and locally-hired support staff.

Health -- Policy input on medical examinations and standards.

National Revenue -- Examines all persons arriving in Canada and refers certain individuals to immigration officers for further examination.

Justice Department -- Provides legal advice to Citizenship and Immigration Canada in matters such as interpretation of departmental statutes and other national and international legal instruments, drafting and negotiating agreements and contracts, as well as with regard to legal issues and related matters that may arise in the development and implementation of departmental policies.

Federal Court of Canada -- Consists of Federal Court (Trial Division) and Federal Court of Appeal. Hears appeals from various federal boards, commissioners or tribunals and has concurrent jurisdiction with provincial superior courts (e.g., Crown liability) or exclusive jurisdiction (e.g., immigration) to hear cases involving matters within federal jurisdiction.

Royal Canadian Mounted Policy (RCMP) -- Investigates and prosecutes specific contraventions of the Immigration Act, such as organized smuggling of immigrants into Canada.

Canadian Security and Intelligence Service (CSIS) -- Conducts enquiries into security/criminality admissibility of immigrants and some visitors, and provides advice to the Minister of Citizenship and Immigration.

Human Resources Development -- Grants job validations.

[Table of Contents]

Notes:

1. Informetrica Limited. *Medium andLong-Term Macroeconomic Implications of Increased Immigration.* 1989 Economic Council of Canada. *Economic and Social Impacts of Immigration.* Supply and Services Canada. 1991 [back to text]

2. Johnson, Victoria and Robert Nurick, "Behind the headlines: The ethics of the population and environment debate" in *International Affairs* 71 (3). p. 547-65. [back to text]

◄ Return to Sustainable Development Strategy main menu

The Department | Visitor Services | Immigrant Services | Refugee Services | Citizenship Services | Applications | News | Publications | Links

Home | Contacts | Search | Site Map | Français

Date Published: 1997 12

Important Notices

Citoyenneté et Immigration Canada Citizenship and Immigration Canada

Canada

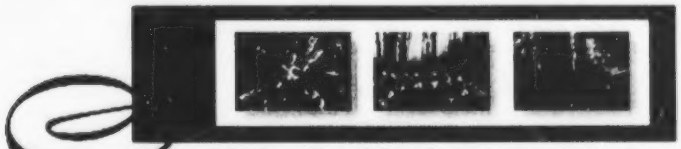

tratégie de développement durable

Décembre 1997

Table des matières

Message de la Ministre

Partie I : Introduction et aperçu

1.1 Introduction
1.2 Aperçu de CIC
1.3 Étude de la question
1.4 Écologiser les opérations du Ministère -- Infrastructure administrative

Partie II : Consultations

2.1 Orientations proposées
2.2 Résumé des consultations

Partie III : Plan d'action et résultats clés

3.1 Programmes de CIC
3.2 Système de gestion de l'environnement

Annexe 1 -- Résumé de l'Accord Canada-Québec

Annexe 2 -- Les rôles d'autres ministères et organismes fédéraux

---

Message de la Ministre

Le développement durable et l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales est l'un des enjeux les plus importants de la société actuelle. Les tendances sociales, l'activité économique mondiale et les changements subis par l'environnement sont inextricablement liés -- et les processus décisionnels des individus, des sociétés et des gouvernements doivent en tenir compte.

Soucieux d'assurer le bien-être et l'avenir des Canadiens et Canadiennes, le gouvernement reconnaît qu'il est important, pour notre développement social et économique, de bien gérer notre programme d'immigration. En témoigne la nécessité d'établir un juste équilibre entre les politiques et les programmes visant à favoriser la réunion des familles, la contribution des immigrants à l'économie, le respect de nos engagements internationaux envers les réfugiés et la protection des Canadiens. En témoigne également ma détermination à défendre les valeurs attachées à la citoyenneté canadienne pour les générations futures.

Cette première stratégie de développement durable constitue pour Citoyenneté et Immigration Canada un nouveau point de départ afin de mieux servir le Canada. Dans les années à venir, nous favoriserons le développement durable en collaborant étroitement avec nos partenaires, en intégrant les considérations environnementales dans notre prise de décisions et en adoptant des méthodes ayant fait leurs preuves pour écologiser les opérations du Ministère.

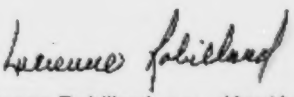

L'honorable Lucienne Robillard, c.p., députée
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

[Table des matières]

Partie I : Introduction et aperçu

1.1 Introduction

Depuis plus de dix ans, le développement durable est un objectif de la politique gouvernementale dont l'importance n'a cessé de croître tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Le gouvernement du Canada est d'avis que le développement durable constitue maintenant un but essentiel des politiques gouvernementales.

Pour réaliser ses objectifs de développement durable, le gouvernement a modifié la *Loi sur le vérificateur général*, en décembre 1995, afin d'exiger que tous les ministères fédéraux présentent au Parlement une stratégie de développement durable (SDD). Chaque ministère doit y exposer les buts qu'il s'est fixés et le plan d'action qu'il a établi pour intégrer le développement durable dans ses politiques, ses programmes et ses opérations. On trouvera, à la partie III du présent document, le plan d'action de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à l'égard du développement durable.

Développement durable

«Le développement durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.»
(Commission Brundtland, 1987)

Il ressort clairement de ce concept que la durabilité ne se limite pas simplement à l'environnement naturel et ne concerne pas exclusivement le développement économique. Il s'agit d'un concept *intégré* fondé sur des préoccupations *sociales, économiques* et *environnementales.* Mais par-dessus tout, c'est un concept fondé sur les *principes d'équité* entre les nations, à l'intérieur de celles-ci et entre les générations. Le *Guide de l'écogouvernement* examine plus à fond les principaux éléments du développement durable, à savoir la *qualité de la vie, le processus décisionnel intégré* et *l'équité.*

- L'objectif de l'amélioration de la qualité de la vie a trait autant aux dimensions sociales et économiques qu'à l'environnement -- l'accès aux emplois, le revenu, l'éducation, la santé, la diversité culturelle et la qualité de l'environnement, par exemple, sont différents aspects de la vie en société que valorisent les Canadiens.
- La société, l'économie et l'environnement sont inextricablement liés, et le processus décisionnel doit en tenir compte.
- Le développement durable n'a pas seulement trait à la création de richesses et à la protection de l'environnement naturel. Il incorpore aussi un engagement vis-à-vis d'une répartition plus équitable des coûts et des avantages du développement.

Dans l'élaboration de sa stratégie, CIC a consulté ses partenaires et d'autres intervenants afin de connaître leur point de vue quant à la façon dont il doit s'engager dans la voie du développement durable, dans le respect des rôles et responsabilités de ses partenaires. La partie II, qui suit, résume les opinions et les recommandations qui ont été émises par les participants aux consultations.

Cette stratégie comportera des indicateurs de rendement initiaux qui serviront à évaluer la contribution de CIC au développement durable. Le Ministère devra par ailleurs rendre compte chaque année des progrès réalisés et rajuster sa stratégie au moins tous les trois ans.

Aux termes de la *Loi sur le vérificateur général,* le commissaire à l'environnement et au développement durable assurera un suivi annuel et évaluera les progrès réalisés conformément aux objectifs établis dans la SDD.

Le développement durable est une responsabilité partagée. Ce sont les actions individuelles et collectives à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement fédéral qui permettront de réaliser des progrès en vue du développement durable. Le développement durable est aussi un concept intégré qui englobe la durabilité sociale, économique et environnementale. Une grande partie des activités actuelles de CIC sont compatibles avec le développement durable. Les programmes d'immigration et de citoyenneté sont l'expression des valeurs nationales du Canada tant pour les Canadiens que pour le reste du monde. Ces programmes sont un facteur important du développement social et économique du Canada.

Cette première stratégie de CIC constitue le point de départ d'une approche graduelle fondée sur l'amélioration continue. Il sera possible, au moins tous les trois ans, de rajuster nos objectifs et notre plan d'action.

1.2 Aperçu de CIC

Cette section énonce brièvement ce que fait le Ministère et comment il le fait. Elle définit le cadre général de la stratégie de développement durable en exposant la mission et le mandat de CIC.

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle* de 1867 prévoit que le Parlement du Canada et les législatures provinciales exercent de concert le pouvoir de faire des lois en matière d'immigration, tout en précisant que les lois fédérales priment les lois provinciales en cas d'incompatibilité. Le paragraphe 91(25) de la même loi confère au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs en ce qui concerne la législation sur la naturalisation et les aubains.

CIC a été créé en 1993, regroupant divers programmes et services auparavant administrés par plusieurs ministères. La création de CIC témoigne de l'importance de l'immigration pour le Canada. Elle témoigne également des liens existant entre la sélection des immigrants et l'acquisition de la citoyenneté canadienne dans le cadre du processus d'intégration. Directement ou indirectement, la politique d'immigration a eu des répercussions sur la vie de tous les Canadiens. Elle a contribué à faire du Canada une nation riche et diversifiée sur le plan culturel, uni au reste du monde par des liens solides.

La mission de CIC

La mission de CIC est de bâtir un Canada plus fort en réalisant nos quatre grands objectifs, c'est-à-dire :

- tirer le plus grand profit possible du mouvement international des personnes;
- protéger les réfugiés au Canada et à l'étranger;
- définir l'appartenance à la société canadienne; et
- gérer l'accès au Canada.

Le programme de citoyenneté actuel repose sur la *Loi sur la citoyenneté* de 1977, alors que le programme d'immigration actuel repose sur la *Loi sur l'immigration* de 1976, qui a été modifiée de façon importante pour la dernière fois en 1993. Afin que le Canada puisse continuer à atteindre ses objectifs en matière d'immigration, la Ministre a créé un groupe indépendant, le *Groupe consultatif sur la révision de la législation,* qui est en train d'examiner la législation actuelle concernant l'immigration et les réfugiés. Le Groupe consultatif présentera son rapport et ses recommandations à la Ministre au plus tard le 31 décembre 1997.

La Loi actuelle sur l'immigration établit les objectifs fondamentaux du programme canadien d'immigration, à savoir :

- favoriser le développement d'une économie forte, prospère et viable au Canada;
- faciliter la réunion au Canada de résidents canadiens avec les membres de leur famille immédiate qui résident à l'étranger;
- remplir les obligations légales du Canada relativement aux réfugiés et maintenir sa tradition humanitaire;
- enrichir et renforcer le tissu culturel et social du Canada;
- protéger la santé des Canadiens et assurer leur sécurité.

Même si ces objectifs fondamentaux établis dans la *Loi sur l'immigration* constituent un cadre général pour notre politique d'immigration, certains mécanismes permettant de s'adapter à des changements sont aussi prévus. Par exemple, la *Loi* exige que soit annoncé chaque année le nombre d'immigrants et de réfugiés que le Canada prévoit admettre pour une période définie. Ce nombre est déterminé après consultation des provinces et des autres parties intéressées.

Reconnaissant que l'immigration est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, l'article 108 de la *Loi* offre au gouvernement fédéral un fondement juridique pour consulter les provinces sur la répartition et l'installation des immigrants. Cette disposition permet à l'immigration de répondre aux besoins régionaux grâce à des accords fédéraux-provinciaux qui sont conclus dans les limites imposées par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette dernière protège les droits fondamentaux (p.ex., le droit de circuler librement et d'établir sa résidence dans n'importe quelle province) et définit rigoureusement comment ces droits peuvent être restreints.

Des accords en matière d'immigration ont été conclus avec certaines provinces. Depuis 1978, huit provinces ont signé des accords en matière d'immigration avec le gouvernement fédéral. Ces accords définissent des responsabilités précises et établissent des mécanismes officiels qui permettent aux provinces de participer à l'élaboration des politiques d'immigration. CIC collabore avec les provinces pour moderniser les accords fédéraux-provinciaux existants, et, s'il y a lieu, négocier de nouveaux accords. Des groupes de travail fédéraux-provinciaux examinent aussi activement de grandes questions comme l'accès aux professions et aux métiers, le partage de l'information, la promotion et le recrutement, le parrainage et l'immigration des gens d'affaires. Le plus complet des accords fédéraux-provinciaux existant actuellement, l'Accord Canada-Québec, confie au Québec la responsabilité exclusive pour ce qui est de sélectionner à l'étranger tous les immigrants indépendants et les réfugiés qui désirent s'établir dans cette province. Aux termes de cet accord, le Québec offre également ses propres services d'accueil et d'intégration. Le gouvernement fédéral conserve la responsabilité globale des normes et des objectifs nationaux, de la définition des catégories d'immigrants, des niveaux nationaux, de l'admission, de l'exécution de la Loi et du respect des obligations internationales (voir l'annexe 1 pour plus d'information sur les rôles et responsabilités prévus par l'Accord Canada-Québec).

En bref, Citoyenneté et Immigration Canada a les responsabilités suivantes (voir aussi l'annexe 1) :

- établissement des niveaux d'immigration et des critères de sélection;
- politiques d'établissement;
- relations fédérales-provinciales dans le domaine de l'immigration;
- traitement des demandes d'immigration et d'autorisation de séjour temporaire;
- traitement des revendications du statut de réfugié;
- exécution de la *Loi sur l'immigration*;
- sensibilisation et promotion en matière de citoyenneté;
- politique de citoyenneté;
- application de la *Loi sur la citoyenneté* et traitement des demandes de citoyenneté canadienne.

Certaines parties du programme d'immigration sont exécutées en collaboration avec les provinces et avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Des précisions sur le rôle des autres ministères et organismes fédéraux dans l'exécution du programme d'immigration figurent à l'annexe 2.

Le tableau suivant résume certains faits concernant les activités du Ministère.

Faits concernant les programmes et les activités de CIC
• 225 313 personnes ont obtenu le droit d'établissement en 1996. Plus de 32 p. 100 de ces nouveaux arrivants se sont établis dans la grande région de Toronto, 20 p. 100 dans la région de Vancouver, et 10 p. 100 dans la région de Montréal. • Parmi tous les nouveaux arrivants reçus en 1996, 53 p. 100 ont été admis pour leur contribution à l'économie canadienne (y compris le demandeur principal et les personnes à charge), 30 p. 100 ont été admis pour le motif de la réunion des familles, 13 p. 100 à titre de réfugiés, et un peu plus de 3 p. 100 pour d'autres raisons.

- 41 051 immigrants autorisés à s'établir en 1996 ont été sélectionnés en raison de leurs compétences; 1 400 d'entre eux avaient des compétences liées aux sciences de la vie (par exemple, biologistes).
- En 1995, les gens d'affaires immigrants et les personnes à leur charge représentaient 9 % de l'immigration totale, avaient investi 1,04 milliard de dollars directement dans des entreprises canadiennes et créé 14 609 emplois à plein temps et 5 159 emplois à temps partiel.
- On estime que l'immigration représente 50 % de la croissance totale de la population. L'impact de l'immigration sur la croissance de la population varie considérablement d'un grand centre urbain à l'autre : Toronto (50 %), Vancouver (40 %), Montréal (30 %).
- Plus de 14 millions d'immigrants sont venus au Canada depuis la Confédération.
- La citoyenneté canadienne a été attribuée à 166 627 personnes en 1996.
- Environ 300 000 exemplaires d'un guide sur la citoyenneté rédigé en langage simple et intitulé *Regard sur le Canada* ont été distribués en 1996. Ce guide énonce les responsabilités et les privilèges qui sont associés à la citoyenneté canadienne.
- Plus de 100 millions d'interrogatoires de personnes cherchant à entrer au Canada sont effectués aux points d'entrée chaque année, en vertu de la *Loi sur l'immigration*.
- Sur un total de 312 013 immigrants, réfugiés et visiteurs évalués en 1995 aux fins de l'admissibilité médicale, environ 20 400 (ou 6,5 %) ont été jugés admissibles avec surveillance, temporairement non admissibles, ou non admissibles.
- En 1996, 5 838 personnes ont été renvoyées du Canada, notamment 1 838 criminels et 2 464 revendicateurs déboutés du statut de réfugié.

1.3 Étude de la question

On estime que la population mondiale s'accroît de 100 millions de personnes chaque année. Parallèlement, le nombre de migrants internationaux augmente de façon constante. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées actuellement et qui sont en mouvement à l'échelle mondiale correspond approximativement à la population du Canada. Ces mouvements de population ont fait des migrations internationales un enjeu social et politique de première importance dans la plupart des pays industrialisés. Parmi les facteurs qui sous-tendent ces mouvements de population, il convient de mentionner :

- l'intégration de l'économie mondiale, y compris la réduction des obstacles au commerce des biens et des services, l'accroissement de l'urbanisation, et les améliorations dans le domaine des communications et des transports;
- la fin de la guerre froide qui a entraîné des mouvements importants en Europe de l'Est et a provoqué, dans certains cas, de nouveaux conflits ethniques et régionaux qui se sont traduits par des mouvements de réfugiés;
- l'extension des réseaux de passeurs faisant traverser la frontière à des migrants clandestins ainsi que la croissance du crime organisé et des activités terroristes au-delà des frontières.

Étant « traditionnellement » un pays d'immigration, le Canada s'intéresse vivement à la gestion efficace des mouvements d'immigration. En 1996, le Canada a accordé le statut de résident permanent à 225 313 personnes; ce nombre comprend 196 998 immigrants et 28 315 réfugiés (13 842 de ces personnes avaient demandé le droit d'asile sur notre territoire). Les conséquences démographiques de l'immigration pour le Canada sont relativement bien

connues. Depuis le milieu des années 1980, le taux de croissance de la population du Canada augmente de façon constante. C'est essentiellement en raison de l'immigration nette que le taux de croissance de la population du Canada était le plus élevé dans le monde industrialisé en 1991, année où il s'établissait à 1,5 %. Il s'ensuit que les personnes nées à l'étranger représentent maintenant 17 % de la population canadienne, comparativement à 9 % aux É.-U., à 7 % en France et à 4 % au R.U. De tous les pays industrialisés, seule l'Australie compte une proportion plus importante d'immigrants -- soit environ 22 %.

Cette situation présente pour le Canada des risques, des défis et des possibilités.

Domaine économique

Les possibilités économiques offertes par les migrations internationales peuvent être envisagées sous plusieurs angles. D'un point de vue macroéconomique, de nombreuses études révèlent que l'immigration améliore la productivité en contribuant au capital humain, à l'investissement de capitaux et à l'acquisition de talents d'entrepreneur. Les migrations internationales contribuent également à l'établissement de nouveaux débouchés commerciaux; elles favorisent l'accès aux technologies de pointe et aident à atténuer les goulots d'étranglement en matière de compétences.

La recherche macroéconomique révèle que la contribution de l'immigration à la croissance économique du Canada est faible, mais positive [1]. La conclusion prédominante de ces études est que l'immigration ferait augmenter la population et accroîtrait le produit national brut réel ainsi que l'efficience économique, se traduisant ainsi par des avantages économiques positifs pour les résidents du pays d'accueil. L'incidence positive, évaluée en fonction du changement observé dans le produit national brut par habitant, est relativement faible. Selon les estimations du Conseil économique du Canada, le produit intérieur brut par habitant s'accroîtrait d'environ 0,3 % chaque fois que la population augmenterait d'un million de personnes.

Du point de vue du capital humain, il est difficile de quantifier les compétences et l'expérience du marché du travail que les immigrants venant s'établir au Canada apportent avec eux. On peut toutefois soutenir que les migrations internationales se traduisent par un transfert de capital humain et de main-d'oeuvre des pays sources aux pays d'accueil, en ce sens que les pays d'origine des immigrants aident financièrement à élever et à éduquer des personnes qui deviendront éventuellement des individus productifs dans leurs pays d'accueil. Les « rendements décroissants » de l'immigration au cours des années 1980 et jusqu'au début des années 1990 ont fait l'objet de débats considérables. Des données indiquent que, pendant cette période, le niveau de compétence des immigrants a chuté au même moment où la proportion des membres de la catégorie de la famille augmentait et où la proportion des immigrants de la composante économique fléchissait. Le niveau d'instruction moyen des immigrants n'a pas correspondu au niveau d'instruction des Canadiens, qui a augmenté de façon constante. Plusieurs changements de politiques survenus au début des années 1990 ont toutefois contribué à renverser cette tendance. Au cours de la prochaine décennie, l'intégration accrue des économies nord-américaine et mondiale pourrait accentuer le phénomène de l'« exode des cerveaux » et amener davantage de Canadiens hautement qualifiés à émigrer vers d'autres pays industrialisés. On peut avancer que les immigrants qualifiés aideront à atténuer les répercussions de cette émigration sur le bien-être social et économique des Canadiens.

L'incidence de l'immigration sur le plan économique peut également être considérée du point de vue des possibilités qu'elle offre dans le domaine du commerce international et de l'établissement de liens économiques à l'échelle mondiale, facteur qui prend de plus en plus d'importance dans une économie mondiale. Les immigrants venant de toutes les parties du monde sont, en raison de leurs compétences linguistiques et de la connaissance qu'ils possèdent de leur pays d'origine, un atout pour le Canada, puisqu'ils l'aident à comprendre ses différents partenaires commerciaux dans le monde. De nombreux signes indiquent que les pays de la région Asie-Pacifique joueront, dans le prochain siècle, un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale et qu'un renforcement des liens avec ces pays pourrait être favorable à la croissance et à la prospérité économiques du Canada. Les échanges commerciaux avec les pays de la région Asie-Pacifique représentent maintenant presque le double du volume des échanges avec les pays européens. Au cours de la dernière décennie, cinq des dix premiers pays sources des immigrants au Canada faisaient partie des pays de la région Asie-Pacifique.

Intégration

Le processus d'intégration concerne tous les niveaux de gouvernement et de nombreuses institutions économiques et sociales. Le coût total de l'intégration des immigrants va au-delà du coût entraîné par le rôle traditionnellement joué par CIC dans le domaine des services d'établissement et des cours de langue. De nombreux ministères fédéraux et tous les niveaux de gouvernement participent à l'exécution de programmes qui contribuent à l'intégration -- p. ex. la santé, l'emploi et les services communautaires, l'aide sociale, l'éducation et les cours de langue, les services de police et la justice. Tous ces programmes se heurtent et continueront de se heurter à des difficultés dans la prestation de services destinés à répondre aux besoins à court terme des immigrants pendant le processus d'intégration. Toutefois, les recherches suggèrent qu'à long terme les immigrants atteignent, et peuvent même surpasser, le revenu d'emploi moyen des Canadiens.

Le Canada est « traditionnellement » un pays d'immigration, et la composition de son mouvement d'immigration évolue de façon dynamique dans toutes les catégories. Non seulement les principales régions sources ont changé au cours des vingt dernières années -- l'Asie ayant supplanté l'Europe --, mais le mouvement d'immigration actuel compte des populations très diverses, dont les antécédents et l'expérience sont variés et qui éprouvent un large éventail de besoins en matière d'intégration. L'incidence de ces populations diverses aux besoins différents est amplifiée par le fait que 60 % d'entre elles environ s'établissent dans trois principaux centres urbains (Vancouver, Toronto, Montréal). Cette situation rend l'impact de l'immigration beaucoup plus visible et a pour effet de concentrer la demande de services.

On s'attend à ce que les immigrants sélectionnés en raison de leurs compétences soient autonomes. Ils représentent plus de 20 % de tous les nouveaux arrivants en 1996, les personnes à leur charge comptant pour 30 % de plus. Les immigrants de la catégorie de la famille représentent environ 30 % de tous les immigrants et réfugiés venant s'établir au Canada. Étant donné que leurs aptitudes professionnelles peuvent être limitées comparativement à celles des immigrants de la composante économique, le Canada exige que ces immigrants soient parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent qui s'engage à les soutenir financièrement pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans. Dans certains cas, lorsque le répondant n'est pas en mesure de continuer à offrir ce soutien, les immigrants peuvent se tourner vers l'aide sociale.

Conformément à ses traditions humanitaires et à ses engagements internationaux, le Canada accepte les réfugiés ayant besoin de protection. Les demandes de ces réfugiés peuvent être traitées dans le cadre, soit du programme de réinstallation des réfugiés parrainés par le gouvernement, soit du programme de réinstallation des réfugiés parrainés par le secteur privé. Les personnes admissibles à l'aide à l'établissement, que le gouvernement fédéral offre pour faciliter l'installation initiale au Canada, ont représenté environ 3,5 % de tous les nouveaux arrivants en 1996. En outre, 1,5 % des nouveaux arrivants au Canada étaient des réfugiés auxquels des organisations locales ou des groupes de Canadiens avaient offert une aide à l'installation. Enfin, environ 6 % de tous les nouveaux arrivants en 1996 étaient des réfugiés qui avaient obtenu le droit d'établissement au Canada (personnes ayant demandé le statut de réfugié une fois arrivées au Canada).

Une vaste gamme de programmes et de services aident les nouveaux arrivants à s'adapter pendant leurs premières années au Canada; ces programmes et services les aident à parvenir à l'autonomie et à devenir, le plus rapidement possible, des Canadiens participant activement à la vie de la société. Dans les domaines de l'établissement et de l'intégration, CIC a formulé de nouvelles orientations dans le cadre du projet de renouvellement de l'Établissement. Le Ministère cherche actuellement à conclure avec les provinces des ententes qui viseraient à leur transférer la responsabilité de l'administration des fonds affectés à l'établissement par le gouvernement fédéral. Aux termes de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec se charge déjà de la prestation des services d'établissement et d'intégration qui sont offerts sur son territoire. L'objectif est de supprimer les chevauchements administratifs et d'aider à faire en sorte que les services d'établissement offerts à l'échelle locale soient mieux coordonnés et intégrés aux autres services offerts localement. Le gouvernement fédéral conserve toutefois un rôle dans les domaines liés à l'établissement. Outre qu'il continuera d'affecter des fonds aux provinces, CIC jouerait encore un rôle dans la prestation d'un soutien du revenu aux réfugiés sélectionnés à l'étranger et des services essentiels offerts immédiatement après leur arrivée; CIC continuerait également de jouer un rôle dans d'autres domaines, comme la recherche, l'évaluation et la prestation de services d'accueil aux principaux points d'entrée.

Cohésion sociale

Au-delà du coût de l'intégration des immigrants, il convient de signaler l'incidence sociale de l'absorption des nouveaux arrivants dans la société canadienne. Comparativement à certains autres pays, la société canadienne n'a jamais été très ségrégationniste. Les voisinages ethniques sont un trait caractéristique de nos grandes villes; ils sont généralement considérés comme une richesse en raison de la contribution culturelle qu'ils apportent à la vie de la communauté urbaine dans son ensemble. La diversité est aussi une particularité de la population canadienne, mais les tendances de l'immigration de ces dernières années ont accéléré le rythme auquel les changements se produisent quant aux groupes ethniques, à la religion et à la culture, surtout dans les grands centres urbains. Les pays sources ayant changé, plus d'immigrants font partie des minorités visibles et bon nombre d'entre eux ont des religions et des moeurs assez différentes de celles qui sont associées à nos traditions judéo-chrétiennes. En 1991, on estimait que la population appartenant à des minorités visibles représentait environ 9 % de la population totale du Canada. Selon des prévisions fondées sur les tendances démographiques et des données de recensement, la population canadienne appartenant à des minorités visibles pourrait augmenter pour s'établir, d'ici 2016, à 20 % de la population canadienne, si les tendances actuelles se maintenaient dans le domaine de l'immigration.

Les nouveaux arrivants ont tendance à s'établir dans des centres urbains, où ils exercent des pressions sur les services sociaux et communautaires et influencent la culture locale. La plupart des immigrants ont tendance à s'installer au départ à Toronto, Montréal et Vancouver; plus d'immigrants quittent d'autres lieux pour s'installer dans ces villes quelque temps après leur arrivée. Dans ces villes, les nouveaux arrivants ont tendance à s'établir dans des voisinages où se concentrent d'autres immigrants de leur pays d'origine. Il s'ensuit une évolution de la composition ethnique et du visage culturel des voisinages et de la ville dans son ensemble ayant une incidence marquée sur tous les Canadiens vivant dans ces centres.

Environnement

Avant qu'il ne commence à être question du rôle joué par la croissance de la population dans le débat sur le climat et l'environnement, très peu d'études établissaient un lien entre la population, les changements climatiques et l'environnement. Jusqu'aux années 1970, le débat était centré sur le lien entre la population et les ressources. Depuis, la discussion s'est élargie pour englober la pollution, en plus des terres, de l'alimentation, de l'industrialisation et des ressources non renouvelables.

> « La population ne doit pas être réifiée, comme si seul comptait le simple nombre des individus qui la composent. Lorsqu'il s'agit d'étudier le lien existant entre la population et l'environnement, l'importance des gens tient au rôle qu'ils jouent dans un ensemble d'interactions sociales et environnementales. » (traduction)
>
> Arizpe, et al. *Population and Environment: Rethinking the Debate.* 1994

L'immigration n'est qu'un facteur de la croissance de la population du Canada. L'émigration, les taux de mortalité et le taux de fécondité des femmes en âge de procréer sont d'autres facteurs également importants. Bien qu'il existe un lien entre la population et la dégradation de l'environnement, on s'entend peu sur la nature de ce lien sauf peut-être pour penser que la dégradation de l'environnement dépend peut-être davantage de facteurs sociopolitiques, institutionnels et économiques que de la croissance de la population proprement dite [2].

L'utilisation des technologies et l'efficience énergétique, la façon dont les individus se comportent, dans leur vie quotidienne, à l'égard de l'environnement, les règlements de zonage, les facteurs institutionnels, la structure industrielle -- il ne s'agit là que d'un petit nombre de facteurs qui relient les gens à l'environnement (les personnes nées au Canada comme celles nées à l'étranger). L'immigration n'est qu'un élément parmi un très grand nombre d'éléments complexes -- communs à tous les Canadiens -- qui contribuent à la santé de notre environnement.

1.4 Écologiser les opérations du Ministère -- Infrastructure administrative

En tenant compte de l'environnement dans leurs opérations administratives, les ministères ont l'occasion de donner l'exemple. Il incombe aux opérations administratives de CIC d'offrir un large éventail de services à l'appui des objectifs stratégiques et opérationnels du Ministère. Ces services administratifs comprennent la gestion des installations et des biens immobiliers, les approvisionnements et la passation de marchés.

Les programmes d'immigration du Canada sont exécutés aux bureaux du Canada à l'étranger, aux points d'entrée et aux bureaux situés au pays. Les opérations de CIC sont fortement décentralisées : le Ministère exerce son activité à environ 130 endroits dans les différentes parties du pays et dans 65 bureaux à l'étranger.

Pour surmonter les difficultés que présente cette situation, CIC doit établir des partenariats avec d'autres ministères fédéraux concernés par l'immigration et la citoyenneté, avec d'autres niveaux de gouvernement, des organismes non gouvernementaux et des organismes du secteur privé.

L'année dernière, CIC a acheté des biens et des services d'une valeur approximative de 135 millions de dollars. Chacun de ces achats, peu importe son importance, a un impact sur l'environnement. Le Ministère peut réduire ces impacts en tenant compte des considérations environnementales dans le processus d'acquisition et en collaborant étroitement avec nos partenaires fédéraux à l'application des meilleures pratiques possibles à l'échelle du gouvernement.

Enfin, l'utilisation des véhicules entraîne des répercussions sur l'environnement du point de vue des émissions, de l'infrastructure et de l'utilisation des sols. CIC dispose, dans tout le pays, de 195 véhicules et est en train de prendre des mesures pour écologiser son parc automobile.

CIC a mis sur pied un système de gestion de l'environnement (SGE) afin d'incorporer les principes du développement durable dans ses opérations courantes. Le SGE offre un cadre permettant d'intégrer les considérations environnementales dans les opérations du Ministère, comme la gestion du parc automobile, les approvisionnements et la gestion des installations (réduction des déchets, efficacité énergétique et utilisation de l'eau). Les mesures que prendra le Ministère pour atteindre cet objectif sont résumées dans le plan d'action figurant à la partie III.

[Table des matières]

Partie II : Consultations

2.1 Orientations proposées

Conformément au *Guide de l'écogouvernement*, un élément clé dans l'élaboration de la stratégie de CIC a consisté à consulter nos partenaires et d'autres intervenants. Des séances de consultation ont eu lieu à Montréal, Toronto et Vancouver en juin 1997, et le public a été invité à faire des commentaires par écrit. En novembre 1996, CIC a invité d'autres ministères fédéraux à discuter de l'orientation que CIC devait prendre. En juillet 1997, au même moment où l'ensemble des employés de CIC étaient invités à formuler leur point de vue, les ministères fédéraux étaient à nouveaux consultés au sujet d'une série d'orientations proposées.

Le Ministère avait élaboré, aux fins des consultations, un document soulignant la contribution des politiques de CIC aux objectifs de développement économique et social du gouvernement. Ce document résumait les principaux enjeux et les orientations proposées dans le domaine du développement durable. Ces propositions visaient à :

- promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement auprès des nouveaux arrivants au

Canada;

- favoriser une meilleure compréhension des défis et possibilités d'ordre économique, environnemental et social que présentent les politiques d'immigration du Canada;
- appuyer le développement d'une industrie compétitive au Canada en facilitant l'accès à un savoir-faire qui pourrait ne pas être disponible au Canada, particulièrement dans le secteur environnemental;
- favoriser, dans le cadre des opérations courantes du Ministère, l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et ayant fait leurs preuves.

Le tableau suivant indique les grandes orientations proposées par CIC lors des consultations.

Principaux enjeux -- priorités et orientations proposées		
Principaux enjeux	**Priorités proposées**	**Orientations proposées**
Comment CIC peut-il appuyer les objectifs sociaux et économiques du Canada?	• Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations internationales. • Maintenir la tradition humanitaire du Canada. • Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants. • Gérer l'accès au Canada.	• S'adapter aux nouvelles circonstances • Mettre en oeuvre les principales priorités et initiatives de CIC.
Comment CIC peut-il appuyer les objectifs environnementaux du Canada?	• Promouvoir la collaboration afin d'utiliser efficacement les ressources naturelles, de prévenir la pollution et de protéger la santé des Canadiens. • Appuyer le développement d'une industrie compétitive dans le secteur de l'écotechnologie et des services environnementaux afin de procurer aux Canadiens des avantages plus importants dans les domaines économique et environnemental. • Intégrer les considérations environnementales dans les politiques et les programmes -- en collaboration avec d'autres ministères, gouvernements et intervenants -- tout en respectant les principes d'*équité* et de *qualité de vie*.	• Encourager les nouveaux arrivants à intégrer les considérations sociales, économiques et environnementales à leur processus décisionnel grâce à des outils **améliorés** de sensibilisation et d'information. • Faire ressortir, dans le matériel d'information sur la citoyenneté et de préparation à l'examen, l'importance que revêt le développement durable pour les Canadiens. • Chercher à obtenir, dans le cadre des consultations annuelles sur les niveaux d'immigration, le point de vue des provinces et des principaux intervenants sur le rôle de la politique d'immigration vis-à-vis du développement durable (y compris les problèmes et les possibilités dans les domaines économique, social et environnemental). Examiner, avec d'autres ministères, provinces et intervenants, la nécessité de faciliter l'entrée de

		travailleurs étrangers possédant des compétences particulières en demande dans le secteur environnemental. • Maintenir et adapter aux nouvelles circonstances l'évaluation du risque pour la santé des Canadiens et pour la durabilité du système de santé public que posent les immigrants éventuels, les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers. • Contribuer à la réalisation de projets de recherche dans les divers ministères et en collaboration avec d'autres intervenants pour mieux comprendre les coûts et les avantages (monétaires et non monétaires) des politiques sociales, économiques et environnementales, et promouvoir de tels projets de recherche. • Partager l'information sur le développement durable. • Intégrer la stratégie de développement durable et le plan d'activités de CIC.
Comment rendre les opérations administratives de CIC plus écologiques?	• Adopter des mesures qui permettent de conserver les ressources naturelles, de prévenir la pollution et de favoriser l'achat de produits écologiques.	• Créer un système de gestion de l'environnement afin d'adopter de *meilleures pratiques* pour améliorer le rendement environnemental de CIC dans le domaine de l'approvisionnement, de l'édition, de l'utilisation des immeubles et de la gestion du parc automobile.

2.2 Résumé des consultations

Quelque soixante personnes ont été invitées aux séances de consultation qui ont eu lieu en juin 1997 à Montréal, Toronto et Vancouver. Des représentants d'organismes offrant des services aux immigrants, de groupes écologiques, d'établissements universitaires, de provinces et de municipalités ont assisté à ces séances d'une durée d'une journée.

D'une manière générale, les participants ont appuyé les priorités que CIC a proposé d'adopter ainsi que les orientations proposées pour respecter ces priorités, dans le cadre de la première stratégie de développement durable (SDD). Toutefois, plusieurs d'entre eux ont souligné que l'absence d'une approche intégrée à l'égard du développement durable, visant l'ensemble du gouvernement, diminuait l'efficacité d'une telle démarche. Ils ont également soulevé d'autres points non directement traités dans le document de consultation, à savoir notamment la façon dont CIC peut s'occuper de l'aspect global du développement durable; la façon dont les Canadiens peuvent tirer profit des valeurs économiques, sociales et environnementales ainsi que des connaissances et des pratiques que les immigrants apportent avec eux; et la façon dont seront évalués les progrès accomplis vers le développement durable.

Quelques présentations écrites adressées par le public indiquent également que les objectifs d'immigration actuels sont généralement appropriés et que le Canada devrait participer à l'exécution de travaux de recherche visant à déterminer quelle devrait être la population maximale du Canada. Adoptant un point de vue légèrement différent, un résident de l'Ontario souligne qu'à son avis la détermination des objectifs d'immigration doit être fondée sur trois facteurs : la capacité de l'économie à intégrer les nouveaux arrivants, le soutien populaire, et la capacité des bureaux des visas de traiter les demandes dans un délai raisonnable. Une personne souligne aussi l'importance de fournir aux nouveaux arrivants de l'information sur les défis environnementaux que nous affrontons en tant que société; cette personne insiste également sur l'importance de collaborer avec les intervenants pour répondre aux besoins de l'industrie de l'environnement. Une autre signale que, pour réussir, toute politique de développement durable doit s'appliquer à l'ensemble de l'organisation.

Enfin, les suggestions formulées par les employés de CIC concernaient l'écologisation des opérations du Ministère; elles visaient plus particulièrement le recyclage et la réduction du papier utilisé, l'élimination des piles par des moyens écologiques, et les initiatives destinées à informer les employés sur les questions ayant trait à l'environnement.

Parmi les thèmes et les sujets de préoccupation fréquemment soulevés lors des séances de consultation figuraient entre autres les points suivants :

- L'importance de la protection de l'environnement est reconnue, mais la durabilité **sociale** et **économique** est un aspect essentiel du développement durable, surtout dans les domaines de l'immigration et de l'intégration.
- Il faut que la politique d'immigration tienne à la fois compte de l'aspect national et **mondial** du développement durable (p. ex. la dégradation de l'environnement peut amener les personnes à se déplacer et les mouvements de population peuvent influer sur l'environnement).
- Le Canada a la possibilité de tirer parti des **compétences**, des connaissances et des pratiques que les immigrants apportent avec eux, surtout dans le domaine de la protection de l'environnement. Toutefois, du point de vue mondial, les avantages que cette situation présente pour la protection de l'environnement peuvent être annulés, puisque le gain réalisé par le pays d'accueil constitue une perte pour le pays source.
- Il est nécessaire que les politiques de l'ensemble du gouvernement soient mieux **intégrées**; ces politiques y gagneraient éventuellement en cohérence. Le développement durable appelle un changement de culture au niveau de la prise de décisions. Devront ainsi collaborer davantage à l'élaboration des politiques les divers ministères fédéraux, les autres niveaux de gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG), les fournisseurs de services aux immigrants et d'autres intervenants. Aucune suggestion n'a été faite quant à la façon d'institutionnaliser cette collaboration ni quant à la façon d'instituer ce changement de culture, mais les participants ont estimé qu'un dialogue continu devait se tenir entre les décideurs et les divers intervenants (y compris les immigrants).
- La **planification urbaine** doit tenir compte de l'impact des migrations sur l'environnement et de l'incidence des tendances observées chez les immigrants en matière d'établissement. Les grandes villes continuent d'attirer les immigrants -- ainsi d'ailleurs que les personnes d'autres régions, qui sont nées au Canada -- en partie en raison des systèmes d'appui offerts par les grandes villes, notamment les services d'établissement, les moyens de transport accessibles, les possibilités d'emploi et les réseaux de soutien que représentent les amis et les parents.
- Il faut encourager les immigrants à s'établir dans des **centres moins importants** ainsi que dans les régions rurales. Le financement de l'établissement des immigrants dans de petites collectivités peut coûter plus cher,

mais l'avantage net procuré par une augmentation de la population au moyen de l'immigration peut aider à soutenir certaines de ces collectivités.

- Le lien existant entre la **politique relative à la population**, les niveaux d'immigration et la protection de l'environnement est le seul sujet sur lequel certains participants ont divergé d'opinion. L'impact sur l'environnement concerne l'importance et la répartition de la population, les tendances en matière de consommation (p. ex. les Canadiens figurent parmi les plus importants consommateurs d'énergie au monde), et d'autres facteurs d'ordre technologique et institutionnel **échappant** au contrôle de CIC.
- Certains participants considéraient que, en dernière analyse, **l'immigration procure des avantages nets** au Canada. Un participant, ne partageant pas cette opinion, s'est dit d'avis que, jusqu'à maintenant, on n'avait pas accordé une importance suffisante au point de vue environnemental dans la formulation de la politique d'immigration.
- Les **fournisseurs de services** d'établissement sont perçus comme formant un lien essentiel avec les immigrants ainsi qu'avec l'information donnée aux immigrants sur la protection de l'environnement et le développement durable. Ces organismes ont besoin d'intégrer les considérations liées au développement durable dans leurs propres opérations ainsi que dans les programmes d'intégration, d'information et d'établissement offerts aux immigrants.
- Étant donné le transfert prévu de la responsabilité de certains programmes de CIC aux provinces, aux municipalités et aux fournisseurs, on s'interroge sur la **capacité du gouvernement fédéral** de pouvoir influencer le résultat des programmes. On se demande notamment si le gouvernement est en mesure de s'assurer qu'il est clairement rendu compte des résultats du programme.
- Le défi que pose la mise au point d'**indicateurs de rendement** aux fins du développement durable a fait l'objet de discussions assez poussées. Idéalement, les méthodes d'évaluation devraient porter sur les résultats, et tenir compte des impacts à long terme ainsi que des répercussions sur plusieurs générations. L'accessibilité et la confidentialité des données ainsi que le coût de la collecte des données sont des points qui ont été considérés comme constituant de sérieux obstacles à l'évaluation des résultats obtenus relativement au développement durable. De nombreux participants ont indiqué que, à court terme, l'évaluation des résultats allait vraisemblablement reposer sur des mesures de production.

[Table des matières]

Partie III : Plan d'action et résultats clés

Cette partie indique comment le Ministère entend mettre en oeuvre sa stratégie de développement durable. Le plan d'action est fondé sur les points de vue qui ont été exprimés à l'occasion des consultations qu'a récemment tenues CIC auprès de ses partenaires et des intervenants.

Cette stratégie constitue le point de départ d'une approche graduelle fondée sur l'amélioration continue. Le tableau si-dessous expose de façon sommaire le plan d'action de CIC, y compris les principaux indicateurs de rendement.

3.1 Programmes de CIC

Comme il est indiqué dans l'introduction, le développement durable est une responsabilité partagée qui suppose la collaboration de tous les intervenants. Aussi, l'élaboration du plan d'action de CIC a été guidée par une volonté de contribuer à cet effort global de la façon suivante :

- mettre l'accent sur des initiatives, en matière de politiques et de communication, devant être réalisées en partenariat;

- donner au Ministère les outils dont il a besoin pour adopter une approche intégrée à l'égard de la prise de décisions;
- adopter des méthodes administratives respectueuses de l'environnement.

Il convient toutefois de noter que CIC n'exerce pas un contrôle exclusif sur les moyens qui, sur le plan des politiques, permettent de contribuer au développement durable (ainsi qu'il est précisé à la section 1.2). D'autres ministères et niveaux de gouvernement contrôlent un plus large éventail de leviers dans les domaines législatif, des politiques et des programmes (p. ex. : lois sur la protection de l'environnement, codes du bâtiment, normes d'émission, utilisation des sols). De plus, la *Charte des droits et libertés* assure l'égalité de traitement des immigrants et des citoyens canadiens -- si bien que les politiques relatives au développement durable, par exemple, s'appliquent uniformément à **toutes** les personnes.

Aussi, dans la mesure où il concerne les politiques et les programmes de CIC, le plan d'action met l'accent sur trois leviers contrôlés par CIC : la sélection, le matériel d'information et l'information à l'appui de la conception des politiques. CIC continuera à consulter ses partenaires afin d'élaborer des politiques cadrant avec les objectifs de la stratégie en matière de durabilité économique et sociale, et étudiera, dans ce contexte, les considérations environnementales lorsque ce sera approprié. Grâce aux activités de recherche et d'évaluation de CIC, nous serons mieux informés sur les résultats des programmes et des politiques; cette information nous servira à améliorer l'efficacité de la conception des politiques. CIC travaillera en collaboration avec ses partenaires fédéraux et provinciaux afin d'utiliser ses pouvoirs de sélection pour aider l'industrie à trouver les personnes ayant les compétences précises dont elle a besoin dans le domaine des technologies et des pratiques environnementales, et qui ne sont pas disponibles au Canada.

Les nouveaux arrivants au Canada ainsi que les demandeurs de la citoyenneté reçoivent du matériel d'information destiné à favoriser leur intégration et à améliorer leur compréhension des pratiques canadiennes et des responsabilités des citoyens. Nous allons examiner le contenu de ces documents et le réviser pour y ajouter de nouveaux renseignements sur la façon dont les nouveaux arrivants peuvent contribuer à la protection de l'environnement au Canada.

3.2 Système de gestion de l'environnement (SGE)

Le plan d'action présente certaines des activités que CIC entreprendra pour élaborer et mettre en oeuvre un Système de gestion de l'environnement (SGE).

Le Ministère utilise des ressources limitées aux fins de ses opérations, depuis l'eau et l'énergie jusqu'au papier et aux autres ressources. Ces ressources et matériaux finissent par avoir un impact sur l'environnement en aboutissant dans l'atmosphère, dans les cours d'eau et dans les flux de déchets solides. L'objectif de CIC est de gérer les opérations d'une manière responsable du point de vue environnemental, en utilisant les ressources de façon efficiente et en réduisant la pollution au minimum.

CIC institutionnalisera, dans ses opérations, des initiatives environnementales nouvelles et existantes en mettant sur pied le SGE, qui fournira un cadre aux fins des initiatives environnementales, et ce pour toutes les facettes des opérations ministérielles : gestion de l'utilisation des sols et des installations, approvisionnements, gestion des déchets et gestion du parc automobile.

3.2.1 SGE -- Renseignements généraux

Responsabilité partagée

De nombreux aspects des opérations de CIC sont contrôlés, ou fortement influencés, par d'autres parties, comme d'autres ministères fédéraux ou les propriétaires d'immeubles, ou « locateurs ». Par conséquent, le rôle que joue CIC

pour écologiser les aspects des opérations dont il n'est pas directement responsable se limite souvent à donner des conseils et à changer ses façons de procéder.

Par exemple, comme CIC n'est pas chargé de la garde des locaux qu'il occupe, il n'est pas directement responsable de la gestion et de l'utilisation de ces locaux. L'utilisation des sols et la gestion des installations, y compris l'entretien des immeubles, la construction et les rénovations, l'évacuation des ordures, la consommation d'énergie et de l'eau sont la responsabilité des locateurs de l'immeuble. Selon l'endroit où l'on se trouve, ces locateurs peuvent appartenir au secteur privé ou public.

CIC possède également un droit de regard plutôt limité sur les achats. Certains biens et services dont la valeur excèdent un montant donné, de même que certains biens et services acquis au moyen d'offres permanentes, sont désignés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Le Ministère s'efforcera d'écologiser ses opérations en mettant sur pied un SGE et en encourageant ses employés et les organismes qui jouent un rôle important dans les activités courantes de CIC à collaborer et à faire preuve de leadership.

Les 4 R : Réduire, réutiliser, recycler et récupérer

Afin de réduire au minimum l'utilisation future des ressources et de diminuer la production de déchets, CIC adoptera de nouvelles initiatives afin de réduire, de réutiliser, de recycler et de récupérer les matériaux, et il améliorera les initiatives qui existent déjà. Pour « écologiser » les opérations, il faut d'abord réduire l'utilisation qui est faite des matériaux, de l'eau et de l'énergie. Réduire au minimum les nouvelles acquisitions nécessaires en triant les besoins, en réutilisant et en recyclant les matériaux contribuera également à l'atteinte de cet objectif. La substitution de produits non dangereux à des produits nocifs aidera aussi à réduire les répercussions des opérations du Ministère sur l'environnement.

Comment cela fonctionne

CIC participe actuellement à des initiatives, couronnées de succès, destinées à écologiser les opérations du Ministère. Bon nombre des installations disposent de programmes de recyclage visant à détourner les matériaux du flux des déchets. Au sein du Ministère lui-même, les employés s'efforcent d'acheter des produits écologiques, d'économiser le papier, par exemple en photocopiant recto-verso, en créant un site Internet pour accroître l'accès aux documents et à l'information sur l'immigration, et en réutilisant les fournitures de bureau comme les reliures et les chemises de classement. Le SGE offrira un cadre pour intégrer ces activités et d'autres considérations environnementales dans les décisions et les activités du programme.

Cadre adopté pour le SGE

CIC a adopté, relativement au SGE, le cadre exposé dans la norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) portant le numéro 14004 1996 (F) et intitulée *Système de management environnemental -- Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en oeuvre.* Le SGE vise à assurer l'intégration systématique des considérations environnementales dans le système de gestion global de l'organisation. Il offre un cadre pour affecter les ressources, attribuer les responsabilités et évaluer les pratiques, les méthodes et les processus de façon continue.

Processus d'élaboration du SGE à CIC

CIC participe à la réalisation d'un certain nombre de projets concernant l'environnement d'un bout à l'autre du pays. Pour élaborer le cadre relatif au SGE, le Ministère a commencé par effectuer un examen des effets environnementaux. Dans le cadre de cet examen, CIC a analysé les exigences réglementaires et en matière de politiques, les aspects environnementaux et les impacts sur l'environnement des opérations ainsi que les initiatives environnementales existantes. Ce plan tient compte des priorités en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre du SGE qui permettra à CIC d'atteindre ses buts et ses objectifs environnementaux. Ces démarches préliminaires sont les premières étapes de l'élaboration d'un SGE qui est appelé à évoluer avec le temps.

3.2.2 SGE -- Le développement durable à l'oeuvre

Les stratégies et les plans d'action qui sont résumés dans la présente section mettent à profit des initiatives existantes et les meilleures pratiques connues. Le SGE permettra de faire en sorte que ces initiatives et les principes de développement durable font partie intégrante des opérations courantes du Ministère.

Les efforts faits par CIC pour écologiser ses opérations se concentrent sur les activités opérationnelles suivantes :

- Les approvisionnements
- La gestion du parc automobile
- La gestion des installations : réduction des déchets solides; efficacité énergétique; conservation de l'eau

Les questions et les initiatives (c.-à-d. la formation) concernant les ressources humaines sont abordées pour chacune de ces activités.

Gestion du parc automobile

CIC a élaboré, relativement au parc automobile, une nouvelle politique visant à amener le Ministère à se conformer à la nouvelle politique du Conseil du Trésor. Le Ministère définira d'autres moyens d'optimiser le parc automobile en étudiant la faisabilité et le rapport coût-efficacité de solutions de rechange en ce qui concerne le transport régional.

La nouvelle politique favorisera également l'efficacité énergétique et la réduction des émissions par l'adoption, pour l'ensemble du Ministère, d'un véhicule dont le rendement énergétique est supérieur à celui des véhicules habituellement utilisés. Des carburants de remplacement, comme le propane, le gaz naturel, le méthanol et l'éthanol, seront utilisés lorsque cela sera rentable et possible, conformément à la Loi sur les carburants de remplacement.

Approvisionnements

Le processus d'approvisionnement est actuellement régi par les politiques de gestion du matériel du Conseil du Trésor. À l'intérieur de ces paramètres, CIC élaborera une politique d'approvisionnement ministérielle qui tiendra compte des questions environnementales et qui fournira aux employés des lignes directrices plus détaillées. La politique favorisera l'achat de biens et de services qui utilisent les ressources de façon efficiente, qui peuvent être réutilisés ou recyclés, et qui présentent, sur le plan de l'élimination, le moins d'exigences possible.

Pour que la politique soit adoptée avec succès, le Ministère définira par ailleurs les rôles et les responsabilités en matière d'approvisionnements. Cela est d'autant plus important que le régime d'approvisionnement à CIC est décentralisé.

CIC élaborera également un guide d'approvisionnement, qui présentera la procédure et les règles à suivre, de l'information sur les ressources et les outils (c.-à-d. les spécifications du produit, les listes de contrôle et les techniques d'évaluation). L'un des principaux objectifs de ce guide est de faire en sorte que les employés s'interrogent, d'abord et avant tout, sur la nécessité réelle de l'achat envisagé. Réduire le nombre des achats, en évaluant les besoins et en recourant à d'autres solutions, comme le recyclage et la réutilisation, est le moyen le plus efficace de réduire les impacts des acquisitions sur l'environnement.

Le Ministère s'efforcera également d'intégrer la sensibilisation à l'environnement dans les systèmes de gestion actuels, en examinant la capacité du système financier d'enregistrer les achats écologiques; en examinant et en modifiant les marchés de services à la lumière des considérations environnementales.

Gestion des installations

CIC exécute ses opérations à environ 130 endroits situés d'un bout à l'autre du pays. Dans certains cas, le Ministère occupe des locaux à titre de locataire, en vertu d'accords sur l'occupation des locaux conclus avec des organismes comme TPSGC, et aux points d'entrée du Canada en vertu d'obligations juridiques. Ces locaux sont tous partagés avec d'autres parties, comme Revenu Canada Douanes et Accise, aux points d'entrée.

Comme CIC est un petit locataire dans ces installations, il n'est pas responsable de l'exploitation ou de l'entretien de l'immeuble ni des rénovations qui y sont apportées. Le Ministère peut toutefois exercer une influence sur un certain nombre des impacts connexes sur l'environnement en favorisant un changement d'attitude chez les employés et en exerçant des pressions sur les gestionnaires et les propriétaires des immeubles.

Réduction des déchets solides

Il est devenu prioritaire de réduire les déchets solides produits par les bureaux, étant donné qu'il en coûte de plus en plus cher pour trouver et maintenir des sites d'enfouissement. Le gouvernement du Canada est déterminé à réduire ses déchets de cinquante pour cent (50 %) d'ici l'an 2000, 1988 étant l'année de référence. CIC contribue à l'atteinte de cet objectif en participant à des programmes reposant sur les principes des 4R -- RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER et RÉCUPÉRER -- pour détourner des résidus du flux des déchets.

Partout au pays, les employés de CIC ont, à des degrés divers, accès à des programmes, comme Épargne-Papier et la collecte de matériaux multiples, qui visent à rediriger les déchets produits dans les bureaux. Bien que le Ministère ne gère pas ces programmes, il peut contribuer à en assurer le succès en y participant dans la plus grande mesure du possible. À cette fin, CIC établira un profil des programmes offerts aux différents endroits et mettra sur pied une campagne visant à sensibiliser davantage les employés.

Le Ministère favorisera également une réduction du matériel discrétionnaire utilisé et une maximisation de l'efficience du matériel nécessaire utilisé.

Efficacité énergétique

Les immeubles abritant les bureaux de CIC consomment de l'énergie sous forme d'électricité, pour les besoins du chauffage/de la climatisation et de la production d'eau chaude. La consommation efficiente de l'énergie fait partie intégrante du processus d'« écologisation » du bureau. Les composantes de l'enveloppe des bâtiments, les appareils/équipements consommant de l'énergie ainsi que les comportements en matière de consommation d'énergie sont tous des éléments qui influent sur les niveaux de consommation d'énergie.

CIC encouragera les employés à consommer l'énergie de façon efficiente sur le lieu de travail en leur faisant prendre conscience de l'efficacité des changements d'attitudes (p. ex. éteindre les lumières et les appareils, photocopier recto-verso). Le Ministère peut également promouvoir des initiatives importantes (p. ex. enveloppe des bâtiments et systèmes d'éclairage) en encourageant les gestionnaires et les propriétaires des immeubles à agir.

Conservation de l'eau

Les immeubles de bureaux consomment d'importantes quantités d'eau, contribuant ainsi à l'épuisement des ressources et à la hausse des niveaux de pollution par le rejet des eaux usées. CIC est déterminé à conserver l'eau et à améliorer l'état de l'eau rejetée dans l'environnement. Le Ministère encouragera les employés à réduire leur consommation d'eau.

3.2.3 SGE -- Stratégie de communication

Des communications efficaces sont capitales pour assurer le succès du programme d'« écologisation ». Sensibiliser davantage les employés de CIC et stimuler leur enthousiasme est une étape qu'il est essentiel de franchir pour atteindre les objectifs du programme. Le Ministère doit également s'assurer de la participation effective des

intervenants de l'extérieur qui jouent un rôle dans les opérations de CIC.

Les communications nécessaires comportent deux composantes essentielles : une campagne de sensibilisation générale à l'environnement, et de l'information se rapportant spécifiquement aux programmes. La campagne de sensibilisation générale sera coordonnée avec les initiatives prévues dans la stratégie de développement durable. Elle contribuera à faire prendre davantage conscience des problèmes liés à l'environnement et des façons dont les employés et les intervenants de l'extérieur peuvent contribuer à l'écologisation des opérations.

CIC a l'intention d'entretenir et d'accroître cette sensibilisation et cet enthousiasme au moyen de rapports faisant état des progrès et des succès. On étudiera également la possibilité de coordonner certaines de ces activités de communication avec d'autres organismes fédéraux.

3.2.4 SGE -- Établissement de partenariats

Bon nombre des processus décisionnels concernant la gestion du matériel et des installations de CIC comportent la participation d'autres ministères ou organismes gouvernementaux et du secteur privé. Pour mettre en oeuvre un plan d'écologisation efficace et pour contribuer de façon importante à la protection de l'environnement, nous aurons besoin de la collaboration de nos partenaires.

Approvisionnements

CIC étudiera, de concert avec d'autres ministères et le secteur privé, la possibilité de tenir compte des facteurs environnementaux dans les fonctions d'approvisionnement, à savoir notamment :

- spécifications environnementales des produits et des services dans les offres permanentes;
- spécifications environnementales, véhicules utilisant un carburant de remplacement et véhicules présentant un rendement énergétique plus élevé dans le Guide de commande de véhicules automobiles du gouvernement (GCVAG).

Gestion des installations

Le Ministère informera ses employés des initiatives environnementales mises en oeuvre dans les immeubles, y compris en ce qui concerne la gestion des déchets et la conservation de l'énergie et de l'eau. CIC travaillera également avec d'autres ministères et le secteur privé en vue d'instaurer les « meilleures pratiques » possibles, pour ce qui est des projets de réduction des déchets et de conservation de l'énergie et de l'eau.

PLAN D'ACTION

Priorités stratégiques de CIC	Mesure à prendre	Principaux partenaires	Objectifs	Indicateurs de rendement

Maximiser les avantages que le mouvement international des personnes offre au Canada, sur le plan social et économique, et protéger les réfugiés ainsi que les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.	Conformément à la *Loi sur l'immigration*, continuer à recommander à la Ministre le nombre d'immigrants et de réfugiés à accueillir annuellement, après consultation des provinces et des autres personnes et organismes jugés appropriés par la Ministre. Favoriser la tenue de consultations offrant un cadre pour la communication d'observations en matière de développement durable.	Autres ministères fédéraux, provinces, et autres intervenants.	Annuellement	Consultations et dépôt du plan d'immigration au Parlement.
	Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes tenant compte des questions de politiques horizontales et cadrant avec le bien-être social et économique du Canada.	Autres ministères fédéraux, provinces, et autres intervenants.	Permanents	Adoption et mise en oeuvre de politiques et de programmes intégrant une analyse des répercussions socioéconomiques, et environnementales lorsque cela est approprié.
	Contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes et à la protection de l'environnement en étudiant, avec nos partenaires, des moyens de faciliter l'entrée de travailleurs étrangers temporaires possédant, dans le domaine de l'environnement, les compétences dont ont besoin les sociétés canadiennes.	Développement des ressources humaines Canada, Industrie Canada et secteur privé.	1998	Consultation avec les partenaires. Adoption de directives administratives au besoin.
	Consulter les gouvernements provinciaux et les organismes sectoriels afin de modifier la Liste générale des professions, et voir à ce que les professions dans le domaine de l'environnement qui bénéficieraient de la venue au Canada de travailleurs qualifiés soient incluses dans la nouvelle liste.	Développement des ressources humaines Canada.	1998	Assurer la présence de professions dans le domaine de l'environnement dans la Liste générale des professions.

Définir l'appartenance à la société canadienne, revaloriser le rôle de la citoyenneté canadienne, et appuyer l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.	Travailler à supprimer les obstacles à l'égalité d'accès aux professions et aux métiers que rencontrent les immigrants, en entretenant des relations efficaces avec les autres ministères fédéraux, les ministères provinciaux et les organismes de réglementation professionnelle, afin de faire avancer la cause de l'accès et d'encourager l'équité.	Développement des ressources humaines Canada, provinces, employeurs, organismes de réglementation professionnelle et syndicats.	Permanents	Coordination et soutien des activités du groupe de travail fédéral-provincial sur l'accès aux métiers et aux professions.
	Renforcer le travail de communication accompli par CIC pour sensibiliser les nouveaux arrivants à la protection de l'environnement en ajoutant, dans la documentation sur la citoyenneté et l'immigration, des renseignements nouveaux sur le développement durable et les responsabilités à l'égard de la protection de l'environnement, afin de favoriser la conscientisation des nouveaux arrivants au Canada.	Environnement Canada, Revenu Canada, Patrimoine canadien, provinces, municipalités, fournisseurs de services aux immigrants.	1999	Le contenu révisé des documents d'information de CIC.
Préserver l'intégrité des programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, et protéger la santé, la sécurité et le bien-être de la société canadienne.	Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes destinés à empêcher qu'il soit abusivement recouru aux programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que la sécurité du Canada.		Permanents	Adoption et mise en oeuvre de politiques et de programmes qui réduisent au minimum le risque qu'il soit abusivement recouru aux programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés; qui encouragent les immigrants et les visiteurs éventuels à respecter les exigences du Canada en matière de séjour; qui protègent la santé et la sécurité des Canadiens.

Favoriser l'efficacité organisationnelle et aider le Ministère à s'adapter à un milieu en mutation en gérant les ressources, l'information et les partenariats.	Concevoir et appliquer des cadres d'évaluation destinés à déterminer les impacts économiques, sociaux et culturels des programmes de CIC, et déceler les éventuelles interactions avec l'environnement.	Permanents	Évaluations du programme.
	Intégrer, au cycle annuel de planification des activités et de présentation des rapports sur le rendement de CIC, les processus de mise à jour et d'établissement de rapports de la stratégie.	1999 et années suivantes	Rapport intégré sur la mesure du rendement à compter de 1999. Planification intégrée à compter de 2000.
	Tenir compte des considérations environnementales dans les opérations quotidiennes de CIC, en élaborant et en mettant un oeuvre **un Système de gestion de l'environnement,** qui servira de cadre aux fins de projets environnementaux mettant l'accent sur la gestion du parc automobile, les approvisionnements et la gestion des installations (y compris la réduction des déchets, l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau).		
	Gestion du parc automobile		
	Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action afin de respecter la politique du Conseil du Trésor relative aux véhicules automobiles.	1999	Plan d'action terminé.
	Voir à ce que le nouveau système financier permette de saisir les données relatives à la location quotidienne de véhicules par les employés ainsi que les données concernant les dépenses liées aux taxis, selon le lieu.	1998	Le système financier est mis en oeuvre et une formation sur l'entrée de données est assurée.

Optimiser le parc automobile en augmentant l'utilisation annuelle moyenne par véhicule.	1999	Kilométrage annuel moyen : 20 000
Établir des méthodes et des procédures afin d'officialiser l'affectation des véhicules et de restreindre l'utilisation des véhicules à des fins administratives.	1998	Les méthodes et les procédures sont en place.
Évaluer et établir une politique pour choisir les véhicules et les pratiques dont le rendement énergétique est le plus élevé et compatibles avec les activités de CIC.	1998	La politique est élaborée (1998). Les véhicules dont le rendement énergétique est moins élevé sont graduellement remplacés par des véhicules présentant un rendement énergétique plus élevé (en cours). Des rapports sont présentés annuellement sur la consommation de carburants.
Améliorer le suivi de l'entretien des véhicules pour s'assurer que les émissions et la consommation de carburant sont réduites au maximum.	1998	Une approche normalisée est appliquée relativement à l'entretien des véhicules.
Faire connaître et promouvoir les meilleures pratiques possibles en matière de gestion du parc automobile.	1997	Programmes de formation diffusés. Un comité national pour faire connaître les normes est établi.
Approvisionnements		
Élaborer une politique en matière d'approvisionnements tenant compte des considérations environnementales, des rôles et des responsabilités en matière de gestion et d'établissement de rapports.	1998	La politique est élaborée.

Élaborer un guide en vue de l'écologisation des approvisionnements et le communiquer aux agents chargés des achats.		1998-1999	Le guide est élaboré en 1998 et diffusé en 1999.
Examiner et modifier les marchés de service afin d'intégrer les considérations environnementales dans les cas où cela est possible.		1998	Les marchés de service sont modifiés.
Gestion des installations			
Contribuer au respect de l'engagement pris par le gouvernement de réduire ses déchets en participant à des programmes reposant sur le principe des 4R.	TPSGC	1998	Les profils des initiatives 4R dont disposent les employés sont terminés. Le rapport sur les possibilités de mettre en oeuvre de nouvelles initiatives est terminé. Des coordonnateurs régionaux sont désignés pour promouvoir les initiatives 4R.
		1999	Un programme de sensibilisation est offert aux employés (visant notamment à les sensibiliser à l'efficacité énergétique et à la conservation de l'eau).
Stratégie de communication			
Élaborer une stratégie de communication comprenant une campagne générale de sensibilisation à la protection de l'environnement et un plan visant à mettre à jour et à exécuter la campagne annuellement.		1998	La stratégie de communication est terminée.
Établissement de partenariats			
Encourager les partenaires de CIC en matière de matériel et d'installations à jouer un rôle de leadership pour ce qui est d'incorporer les spécifications environnementales dans les offres permanentes, les baux et autres opérations		1998	Des mesures sont prises.

ayant trait à la gestion du
matériel et des installations.

[Table des matières]

Annexe 1
Résumé de l'Accord Canada-Québec

L'Accord Canada-Québec, conclu en 1991, prévoit le partage des pouvoirs et responsabilités entre le Canada et le Québec dans le domaine de l'immigration.

Les pouvoirs et responsabilités du Québec prévus dans l'Accord sont notamment les suivants :

- fixer ses propres niveaux d'immigration;
- sélectionner tous les immigrants indépendants (gens d'affaires et travailleurs qualifiés) et réfugiés qui se trouvent à l'étranger et qui comptent s'établir au Québec;
- établir ses propres critères de sélection pour les immigrants indépendants;
- fixer ses propres règles en ce qui concerne le programme d'immigration des investisseurs bien que les deux parties à l'Accord soient aussi tenues d'harmoniser leurs critères d'acceptation et pratiques;
- gérer les engagements pris pour des membres de la catégorie des parents et établir les critères d'ordre financier lorsque cela est nécessaire aux termes de la *Loi sur l'immigration* du Canada;
- assumer l'entière responsabilité de la gestion des ententes de parrainage collectif pour des réfugiés sélectionnés à l'étranger;
- offrir des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux résidents permanents du Québec;
- autoriser l'admission des étudiants étrangers, des travailleurs temporaires dont l'offre d'emploi doit être validée ainsi que des visiteurs qui veulent obtenir des traitements médicaux.

Aux termes de l'Accord Canada-Québec, le gouvernement fédéral conserve les pouvoirs et responsabilités qui suivent :

- établir des objectifs pour l'ensemble du Canada;
- préciser les catégories générales d'immigrants;
- fixer les niveaux d'immigration pour l'ensemble du Canada;
- admettre les immigrants en leur délivrant les visas nécessaires et en veillant à ce que les immigrants sélectionnés par le Québec répondent aux exigences statutaires, notamment en matière de santé et de sécurité;
- préciser les critères pour octroyer la citoyenneté;
- mener les activités visant à faire respecter la loi;
- respecter les obligations internationales du Canada;
- remettre au Québec un montant compensatoire annuel d'au moins 90 millions de dollars pour les services d'établissement et d'intégration;
- établir le statut de tous les revendicateurs du statut de réfugié qui arrivent au Canada.

[Table des matières]

Annexe 2
Les rôles d'autres ministères et organismes fédéraux

Certaines parties du programme d'immigration sont exécutées en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié -- Détermine le statut des revendicateurs du statut de réfugié; entend les appels relatifs aux demandes de parrainage rejetées ou aux expulsions et mène des enquêtes sur les personnes susceptibles d'être non admissibles au Canada. Fait rapport au Parlement par l'intermédiaire de la Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, mais fonctionne de façon autonome par rapport au Ministère.

Affaires étrangères et Commerce international -- Dispense des services communs à tous les ministères du gouvernement fédéral ayant des employés affectés à l'étranger; à cet égard, il appuie le programme d'immigration en fournissant des locaux administratifs et des services de communication, en expédiant des fournitures, et en assurant des installations de logement aux employés de Citoyenneté et Immigration Canada et au personnel recruté sur place.

Santé -- Contribue à l'établissement de l'orientation et des normes relatives aux examens médicaux.

Revenu Canada -- Examine les dossiers de tous les nouveaux arrivants et renvoie certaines personnes aux agents d'immigration pour un examen plus poussé.

Justice -- Dispense des avis juridiques à Citoyenneté et Immigration Canada dans des domaines comme l'interprétation de lois ministérielles et d'autres documents juridiques nationaux et internationaux, la rédaction et la négociation d'accords et de contrats, ainsi qu'en ce qui concerne des points juridiques et d'autres questions connexes susceptibles de se poser dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques du Ministère.

Cour fédérale du Canada -- Se compose de la Cour fédérale (Section de première instance) et de la Division d'appel de la Cour fédérale. Entend les appels de divers conseils fédéraux, commissaires ou tribunaux, a compétence concurrente avec les cours supérieures des provinces (p. ex. responsabilité de l'État) ou exclusive (p. ex. immigration) pour entendre les appels concernant des questions relevant de la compétence fédérale.

Gendarmerie royale du Canada (GRC) -- Mène les enquêtes et intente des poursuites en rapport avec des infractions particulières à la Loi sur l'immigration, par exemple le trafic organisé d'immigrants au Canada.

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) -- Mène des enquêtes sur la non-admissibilité d'immigrants et de certains visiteurs pour des raisons de sécurité et de criminalité et donne des conseils à la Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Développement des ressources humaines -- Accorde des validations d'emploi.

Notes :

1. Informetrica Limited. *Medium and Long-Term Macroeconomic Implications of Increased Immigration.* 1989 Conseil économique du Canada. *Incidence économique et sociale de l'immigration.* Approvisionnements et Services Canada. 1991 [retour au texte]

2. Johnson, Victoria et Robert Nurick. "Behind the headlines: The ethics of the population and environment debate", dans *International Affairs* 71 (3). p. 547-565. [retour au texte]

◄ **Revenir à l'index de la Stratégie de développement durable**

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 1997 12

Avis importants